

- LA REVUE D'HISTOIRE DU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN -

SaguenayensiA

Volume 40, No 4 — Octobre / Décembre 1998



- LES RESTES DE JEAN DE QUEN
- UN COMPTOIR D'ALCOOL À ROBERVAL
- BREFS HISTORIQUES DE ROUTES DE LA RÉGION
- LES MONUMENTS DE PIÉTÉ À ROBERVAL

6,25 \$

MERCI À NOS GÉNÉREUX DONATEURS!

MEMBRES HONORAIRES

Mgr René Bélanger, Québec
M. Robert Bergeron, Saint-Lambert
Me Marcel Claveau, Chicoutimi
Mgr Jean-Guy Couture, Chicoutimi
Mgr Marius Paré, Chicoutimi
M. Anthony Price, Québec
M. Paul-Gaston Tremblay, Chicoutimi
Alcan

MEMBRES CORPORATIFS (1 000\$ ET PLUS)

Abitibi-Consolidated inc.
Raoul Blackburn Ltée, Chicoutimi
Caisse Populaire Desjardins, Kénogami
CEM Consultants inc., Chicoutimi
Fondation Asselin, Jonquière
Fondation Mathew Ralph Kane, Québec
Fondation Thomas-Léon Tremblay, Chicoutimi
M. Gilbert Gravel, Chicoutimi
L'Impériale Esso, Chicoutimi
Le Groupe Riverin, Jonquière
Les Augustines de la Miséricorde, Chicoutimi
MRC du Fjord, Saguenay
M. Jacques Tardif, La Salle
Gilles Tremblay Syndic, Chicoutimi
M. Jean-Paul Tremblay, Chicoutimi
Ville de Roberval
Ville de Dolbeau

MEMBRES À VIE (500\$ ET PLUS)

M. Paul-A. Bergeron, Chicoutimi
Caisse Populaire Desjardins, Chicoutimi
Dr Jean-Charles Claveau, Québec
Mme Annette S.-Fortin, Hébertville
M. Gérard Gaudreault, Chicoutimi
Me Claude Gauthier, Chicoutimi
Dr Richard Harvey, Sherbrooke
M. Desmond Hudson, Plainfield, NH
M. Patrick Lapointe, Jonquière
M. Roger Larouche, Deux-Montagnes
M. Jean-Marie Lemay, Alma
M. Paul-Eugène Lemieux, Jonquière
Abbé Ernest Lévesque, Chicoutimi

M. Réal Lévesque, Jonquière
M. Paul Murdock, Chicoutimi
M. Maurice Ouellette, Chicoutimi
M. Bernard Pelletier, Chicoutimi
M. Georges-Henri Perron, Chicoutimi
M. Gilles Rinfret, Chicoutimi
Scierie Saguenay, La Baie
M. Gérard Tremblay, Chicoutimi
Mme Gertrude Tremblay, Alma
M. Jean-Hugues Tremblay, Chicoutimi
M. René Tremblay, Chicoutimi
Mme Céline Turcotte, Chicoutimi
Abbé Jean-Paul Vincent, Albanel

MEMBRES BIENFAITEURS (50\$ À 499\$)

Mme Laurette Angers, Jonquière
M. Gérard Arguin, Sillery
Dr Louis Bélanger, Montréal
M. Jean-Baptiste Bergeron, Blainville
Mme Rachel Bergeron, Jonquière
Mme Antoinette Brassard, Jonquière
M. Jean-Marie Couët, Chicoutimi
Mme Jeanine Dufour-Boucher, Jonquière
Mme Marie Dharmalingam, Toronto
M. Aimé Gagné, Montréal
Mme Irène Gaudreault, Jonquière
M. C.-A. Gauthier, Jonquière
M. Louis Gauthier, Chicoutimi
M. Michel Gauthier, Falardeau
M. Paul-André Gervais, Chicoutimi

M. François Gilbert, Sillery
Mme Michelle Harvey, Sainte-Foy
M. Jean Lacasse, Piedmont
M. Marcel LeBlanc, Roberval
Mme Lucie M.-Bélanger, Chicoutimi
Mme Elisabeth Murdock,
Sainte-Agathe des Monts
M. Majoric Néron, Chicoutimi
M. Jean-Marc Patoine, Jonquière
M. Rémy Roussel, Chicoutimi
Dr Yves Savard, Chicoutimi
M. Albert Tremblay, Alma
Dr François Tremblay, Chicoutimi
M. Jean-Joseph Turcotte, Normandin
Dr Léo Vandal, Chicoutimi

MEMBRES DE SOUTIEN (25\$ À 49\$)

M. Christian Allard, Chicoutimi
Dr Gervais Aubin, Chicoutimi
Mme Olivette L.-Babin, La Baie
M. Raoul Bastarache, Ville d'Anjou
Dr René Bastarache, Tracy
Mme Céline T.-Beaulieu, Québec
Mme Jacqueline Beaulieu, Chicoutimi
M. Charles-Henri Bergeron, Chicoutimi
M. Ulric Blackburn, Chicoutimi
Mme Andrée Boily, Chambord
M. Laurent Bolduc, Laterrière
Cain, Lamarre, Wells, Chicoutimi
M. Paul-André Cantin, Beauport
M. Paul-Émile Carrier, Montréal
M. Jean-Marie Claveau, Jonquière
M. Serge Cloutier, Alma
M. Jeffrey T. Colvard, Binghamton, N. Y.
M. Miville Corneau, Chicoutimi
M. Denis Côté, Chicoutimi
Abbé Rosaire Côté, Métabetchouan
M. Ernest Dauphinais, Falardeau

M. Pierre De Champlain, La Baie
Mme Marthe Delisle, Jonquière
Mme Jacqueline L.-Demers, Saint-Félicien
R. P. Albert Dumont, Montréal
M. Jacques Fortin, Sainte-Foy
Me Sylvain Gaudreault, Chicoutimi
Dr Armand Gagnon, La Baie
M. Fernand Gagnon, La Baie
M. Victor Gagnon, Chicoutimi
M. Laurent Gobeil, La Baie
M. Fernand Gravel, Chicoutimi
M. Jacques Gravel, Falardeau
M. Joseph Gravel, Chicoutimi
Mme Jeanne B.-Grenon, Chicoutimi
M. Joseph-Eugène Houde, Mont-Royal
Imprimerie DeLuxe Inc., Chicoutimi
M. Raymond Labbé, Sainte-Claire
M. Jacques Lambert, Sainte-Foy
M. Alain Larouche, Montréal
M. Réginald Lavoie, Saint-Fulgence
M. Hervé Leclerc, Shipshaw

M. Raymond Lemieux, Chicoutimi
M. Jean Lessard, Boisbriand
M. Raymond Lessard, Westmount
M. Alyre Martin, Chicoutimi
Mme Florence Masson, Chicoutimi
M. Roger Michaud, Chicoutimi
Mme Ghislaine Morin, Roberval
Dr Alyre J. Picard, Alma
Dr Camille Plourde, Chicoutimi
M. Claude Potvin, Laterrière
Dr Claire St-Pierre, Chicoutimi
M. Marcel Ste-Croix, Saint-Fulgence
M. Laurent-Yves Simard, Anse-Saint-Jean
Abbé Robert Simard, La Baie
Mme Geneviève Talbot, Québec
Mme Jeannine Tardif-Hébert, Brossard
Mme Claire Tremblay, La Baie
M. J.-A. Tremblay, Jonquière
M. Claude Turcotte, Chicoutimi
M. Antoine Villeneuve, Chicoutimi
M. Gérard Villeneuve, Saint-Eugène

La Société historique du Saguenay tient également à remercier ceux et celles qui donnent des montants moindres.

SAGUENAYENSIA

Publiée depuis 1959 par la Société historique du Saguenay

Volume 40, numéro 4, octobre-décembre 1998

La revue d'histoire régionale *Saguenayensia* est publiée trimestriellement par:

Société historique du Saguenay
930, Jacques-Cartier Est,
C. P. 456,
Chicoutimi, Qc
G7H 5C8
Tél.: (418) 549-2805
Fax: (418) 549-3701

Les avis de changement d'adresse, les exemplaires non distribués et les demandes d'abonnement doivent parvenir à l'adresse mentionnée ci-dessus. Port de retour garanti.

Envoi de publication: enregistrement no 0849.
Postes Canada: # client 02093618.

La revue *Saguenayensia* est répertoriée dans la *Revue d'histoire de l'Amérique française* et dans *Canadian Historical Review*.

La direction de *Saguenayensia* laisse aux auteurs l'entière responsabilité de leur texte. Les articles parus dans *Saguenayensia* ne peuvent être reproduits, traduits ou adaptés sans l'autorisation écrite de l'auteur ou de la Société historique du Saguenay.

La Société historique du Saguenay est membre de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec.

La revue *Saguenayensia* est subventionnée par la Société d'archives Sagamie inc.

Dépôt légal: 4e trimestre 1998
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN0581-295X

Tarifs d'abonnement:
Particulier: 25\$
Corporations et institutions: 35\$
Autres pays: ajouter 5\$
Ce numéro: 12,00\$

Couverture: *Sacré-Coeur pénitent, à l'intersection nord des rues Paradis et Saint-Joseph, à Roberval.*

Source: Société d'histoire de Roberval, photo: Studio Chabot, 1960.

Sommaire

3

*Aurait-on découvert les restes
du père Jean De Quen?*

par Robert Larocque

11

*La prohibition
et le Comptoir Roberval inc.*

par Marcel LeBlanc

19

*Brefs historiques
de diverses routes de la région*

par Chantale Rondeau

25

Les monuments de piété à Roberval

par Marcel LeBlanc

38

À TRAVERS LES ARCHIVES

39

COMPTES RENDUS

40

EN BREF...

41

SITES ET MONUMENTS DE LA SAGAMIE

ÉDITORIAL

Ce numéro de *Saguenayensia* termine une année bien remplie pour le Comité d'édition de la revue. En effet, dès la première parution de 1998, les lecteurs ont pu apercevoir des modifications majeures dans la présentation de *Saguenayensia*. Cependant, ce renouveau du contenant ne voulait pas dire pour autant que nous mettrions de côté la qualité du contenu, bien au contraire. En ce sens, nous pouvons dire pour l'année qui s'achève que la revue a été maintenue à un haut niveau qui en fait assurément une des plus belles revues d'histoire régionale au Québec, voire au Canada.

Dans le présent numéro, nous retrouverons encore une fois des articles dont le contenu diversifié saura plaire à la majorité des lecteurs. Ainsi, le premier article, écrit par le réputé paléanthropologue M. Robert Larocque, traite de la découverte d'ossements humains qui pourraient bien être ceux du jésuite Jean De Quen.

Par la suite, un fidèle collaborateur, M. Marcel LeBlanc, nous rapporte un aspect mythique et souvent méconnu dans l'histoire du Québec et de la région: la prohibition. De plus, l'auteur aborde la question de la municipalisation de la vente d'alcool à Roberval, par le biais du Comptoir Roberval inc.

Un article de Mme Chantale Rondeau nous trace un survol de l'histoire de diverses routes de la région. Que ce soient la 169, la 170 ou le boulevard Saguenay, près d'une dizaine de ces routes font l'objet d'une rétrospective dans ce texte.

Pour le dernier article, M. LeBlanc nous revient avec une étude sur les monuments de piété de Roberval. Cet article rassemble des éléments historiques concernant ces témoins de la ferveur religieuse de la population de la région, et particulièrement de cette localité. Pour réaliser cette étude, M. LeBlanc a répertorié autant les monuments conservés que plusieurs de ceux qui sont disparus.

Je terminerai en disant qu'à partir du premier numéro de 1999, *Saguenayensia* changera de directeur. Je ne pourrais partir sans remercier les collaborateurs qui m'ont appuyé depuis maintenant plus de deux ans: les membres du Comité d'édition ou les auteurs. Ensemble, nous avons fait un travail énorme, dans des conditions souvent difficiles pour finalement arriver à faire de *Saguenayensia* ce qu'elle est aujourd'hui; c'est-à-dire une revue qui mérite le respect de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du Saguenay—Lac-Saint-Jean.

Je souhaite donc bonne chance à mon successeur et j'espère que la revue puisse être publiée pendant encore de nombreuses années!

Jean-François Hébert
Directeur du Comité d'édition

Saguenayensia

Comité d'édition

Directeur: Jean-François Hébert

Secrétaire: Évide Pelletier

Membres: Louise Bouchard, Dany Côté, Jérôme Gagnon, Sylvain Gaudreault, Érik Langevin.

Représentant de la Fondation de l'UQAC:

Jean-François Moreau

Responsable du numéro: Jean-François Hébert

Conseiller en communications:

Jean Laflamme

Conception graphique et mise en page:

Jean-François Hébert

Révision des textes et épreuves:

Jean-François Hébert, René Laberge, Raymond Lemieux, Guy Tremblay.

Impression: Imprimerie Improthèque inc.

Société historique du Saguenay

Conseil d'administration

Président: Jacques Chouinard, c.a.

Vice-président exécutif: Alex Tremblay

Trésorier: Jacques Gravel

Secrétaire: Hervé Leclerc

Directeurs: Me Gaston Allard, Louise Bouchard, Mimi-Constance Couture, Jean Laflamme, Val Rasmussen, Aurélien Tremblay, Roland Tremblay, Rosaire Villeneuve.

Conseillers

Dolbeau: Joseph-A. Perron

Hébertville: Annette S.-Fortin

Normandin: Gérald Bélanger

Roberval: Gérard Guay

Saint-Félicien: Gemma Lepage

Photographe: Alain Tremblay.

Personnel bénévole:

Léon Gamache, Albert Larouche, Alain Morin.

La Fondation Mgr-Victor-Tremblay inc.

Président: Me Marcel Claveau

1er vice-président: Gilbert Gravel

2e vice-président: Eddy Lalancette

Trésorier: Charles Tremblay

Secrétaire: Roland Bélanger

Directeurs: Pierre Bergeron, Jean Gagnon, Jean Laflamme, Benoît Lalancette, Jacques Chouinard, c.a., Georges-Henri Perron.

Aurait-on découvert les restes du père Jean De Quen?¹

par **Robert Larocque**
paléanthropologue

Résumé

Deux sépultures ont été exhumées en 1992 par les archéologues en face de l'Hôtel de Ville de Québec. Avec celles mises au jour en 1878, cela porte à cinq le nombre de sépultures trouvées à l'emplacement de la chapelle de l'ancien Collège des Jésuites. Une analyse des deux nouveaux squelettes et des données archéologiques et historiques a permis, croit-on, d'identifier chacun des défunts: il s'agirait de cinq jésuites, décédés entre 1655 et 1670, et l'un des deux squelettes trouvés en 1992 serait celui du père Jean De Quen. Nous faisons part dans cet article de notre enquête qui a mené à l'identification des restes du «découvreur» du lac Saint-Jean.

Les archéologues déplorent, avec raison, que les travaux d'infrastructure (construction de routes, de réseaux d'égout et d'aqueduc, etc.) détruisent des sites archéologiques. En revanche, ces travaux mènent parfois à des découvertes inattendues, qui n'auraient probablement jamais eu lieu autrement. C'est ce qui se produisit, en septembre 1992, devant l'Hôtel de Ville de Québec, à l'occasion de la réfection du trottoir menant à l'entrée principale de l'édifice.

L'Hôtel de Ville ayant été érigé à l'emplacement de l'ancien Collège des Jésuites, premier établissement d'enseignement supérieur en Nouvelle-France, la découverte de vestiges était donc anticipée, et c'est pourquoi un archéologue de la Ville était présent lors des excavations effectuées mécaniquement. C'est ainsi que, en plus d'anciens murs, deux sépultures ont été découvertes, puis fouillées par des archéologues. Si les vestiges architecturaux ont immédiatement été associés au collège, il restait à savoir qui étaient les défunts. L'analyse des ossements et des données archéologiques et historiques laisse croire que l'un des deux serait le père Jean De Quen. Le présent texte montre comment nous en sommes arrivés à cette conclusion.

Le père Jean de Quen (1603-1659) est une figure légendaire de notre histoire. Son nom évoque tout de suite la «découverte» du lac Saint-Jean. De fait, après avoir été chargé de la mission montagnaise à Tadoussac, à partir de 1642, il fut le premier Européen à remonter le Saguenay jusqu'au lac — alors appelé Piékouagami — et à nous donner une description du pays et de ses habitants (Tremblay 1966). Nous sommes alors en 1647. Pendant les onze années où il fut responsable de la mission montagnaise, il a côtoyé nombre de nations amérindiennes qui, depuis l'intérieur des terres, la Côte-Nord ou le Bas du fleuve, convergèrent vers Tadoussac pour vendre leurs fourrures. Il en vint à maîtriser parfaitement la langue de ces autochtones.

Le nom de De Quen est tellement lié à la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean qu'on en oublie les nombreuses fonctions qu'il occupa ailleurs. Il fut chargé du ministère à Québec et dans les environs, chargé de la mission de Sillery, et il séjourna à la résidence de Trois-Rivières et sur la Côte-Nord. En 1656, il est nommé supérieur des missions en Nouvelle-France, et il est le rédacteur des *Relations des Jésuites* de 1655-1656, puis du *Journal des Jésuites* pour près d'un an.

De Quen est certes l'un des missionnaires qui a le plus laissé sa marque en Nouvelle-France. Le hasard a voulu que l'exhumation de ses restes le fasse revivre dans notre mémoire, cinq ans avant le trois-cent-cinquantième anniversaire de sa première incursion au lac Saint-Jean. L'analyse du plus tangible souvenir du personnage ne peut que susciter le respect.

Un bref rappel historique

À l'intérieur du Collège des Jésuites se trouvait une chapelle sous laquelle les pères décédés dans la région de Québec ont été inhumés à partir de 1653, année où la chapelle aurait été achevée (Campeau 1992a). Cette chapelle demeura le dernier lieu de

repos des Jésuites jusque vers 1670. Dès lors, les corps des pères allaient désormais être enterrés dans une église nouvellement construite, attenante au collège (*ibid.*).

Ce n'est pas la première fois que des sépultures sont mises au jour sur le terrain de l'Hôtel de Ville. Lors de la démolition de l'église en 1807, les restes de soixante-dix-sept jésuites sont translats (*ibid.*). Et en 1878, au cours de la démolition du collège, trois sépultures sont découvertes à l'emplacement de la chapelle intérieure, ainsi que des ossements pêle-mêle, apparemment hors des limites de ladite chapelle (Faucher de St-Maurice 1978). Faucher de Saint-Maurice, alors chargé des fouilles, identifia les trois sépultures à des jésuites. Quant aux os mêlés, ils seraient ceux de trois religieuses Hospitalières inhumées dans le caveau des jésuites (*ibid.*).

Les squelettes découverts en 1992 sont ceux d'adultes. Ils reposaient dans des cercueils, côte-à-côte, l'un la tête au sud (sépulture 1) et l'autre la tête au nord (sépulture 2). Un examen des ossements a révélé que les défunts étaient de souche caucasôïde. La cause du décès n'a pu être déterminée, mais nous avons décelé des états pathologiques qui pourraient conduire à l'identification des défunts. D'après leur localisation, ces deux sépultures se trouvaient dans la chapelle, et il s'agit donc très probablement d'autres jésuites.

La description des ossements

La sépulture 1

Le squelette de ce défunt est presque entier; il ne manque que les pieds, emportés lors de la construction d'un mur postérieur à



Figure 1: Une vue latérale du crâne de la sépulture 1, dont les traits sont typiquement masculins.

l'inhumation, et une partie de la cage thoracique, endommagée par la machinerie qui procédait aux travaux de réfection du trottoir. Les os sont très bien conservés, mais plusieurs ont été brisés par la rétrocaveuse. Une abondante quantité de chaux était présente dans cette sépulture.

Les caractères qui permettent d'estimer l'âge d'un adulte — métamorphose de l'os pubien, fermeture des sutures du crâne, usure des dents — indiquent qu'il avait autour de la quarantaine à son décès. Par ailleurs, les os les plus diagnostiques du sexe, soit ceux du bassin, sont hélas trop endommagés pour s'en remettre à eux. Quant au crâne, il présente des traits masculins: front bas et fuyant, arcades sourcilières et apophyses mastoïdes fortes, points d'attache musculaire marqués, menton carré (figures 1 et 4). Les dimensions et la robustesse des os du squelette post-crânien ne sont pas fortes, mais ils n'ont pas la délicatesse à laquelle on s'attendrait de ceux d'une femme. En somme, il y a lieu de croire que ces restes sont plus probablement ceux d'un homme.

Le crâne

En vue latérale, la boîte crânienne a une forme régulièrement arrondie, qui lui confère, avec sa largeur relative importante, un aspect globuleux (figure 1). Lorsque vue du dessous, elle est de toute évidence déformée: sa partie droite est déviée vers l'avant, de telle manière que la ligne qui passe par les deux apophyses mastoïdes est oblique (figure 2a). Il n'est pas exclu que cette déformation ait été engendrée par la pression du sol durant le long séjour en terre, mais nous sommes plutôt tenté de l'associer à la présence d'un «pilier» osseux à la base du crâne, implanté dans l'espace entre le condyle occipital et l'apophyse mastoïde droits². Normalement, à cet endroit se trouve une structure osseuse très peu protubérante, mais ici son développement est tel qu'elle va s'articuler avec la première vertèbre cervicale (figure 2b).

Il est exceptionnel d'observer ce pilier osseux — appelé apophyse paracondylienne — dans les collections ostéologiques, mais dans certaines populations, sa fréquence peut être non négligeable (Capasso 1992, Gregg 1993). Il s'expliquerait par un trouble dans le développement embryonnaire (Anderson 1993). L'hérédité de cette particularité peut en faire, dans les groupes humains où elle est observée, un marqueur de l'apparement entre certains individus (Dastugue et

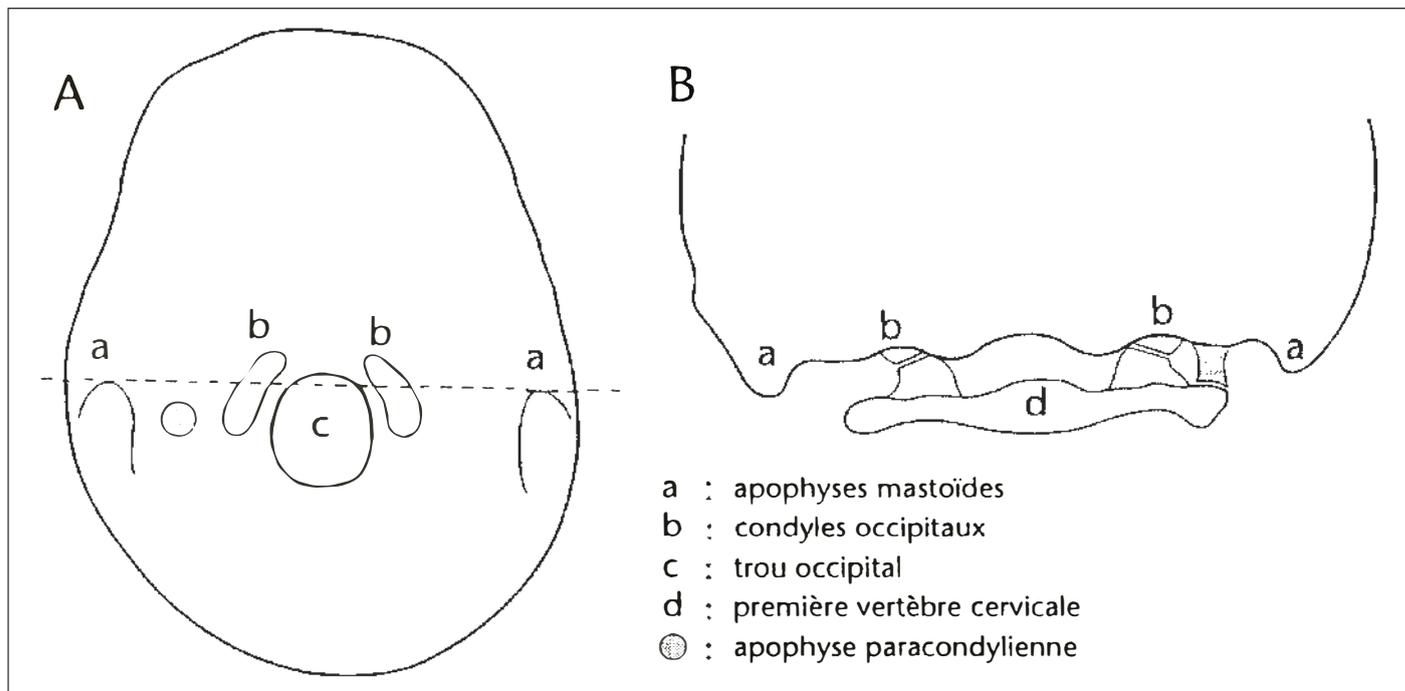


Figure 2: A) Dessin du crâne de la sépulture 1, en vue inférieure. L'obliquité de la ligne joignant les deux apophyses mastoïdes rend nettement apparente sa déformation. B) Dessin du même crâne, en vue postérieure, montrant l'articulation entre la base du crâne et la première vertèbre, et le pilier osseux, enraciné à la base du crâne et qui va s'appuyer sur la vertèbre [L'inclinaison du plan articulaire n'est pas représentée] (tiré de Recherches archéologiques au Québec, 1992, p. 44).

Gervais 1992: 127). Dans les cas où son développement est extrême, comme ici, cette structure peut engendrer chez son porteur des troubles fonctionnels à caractère pathologique (*ibid.*). Par exemple, elle peut obstruer le point de passage d'une artère à la base du crâne (Capasso 1992).

Lorsque le présent crâne est vu de l'arrière, on note que le condyle occipital droit est plus haut que le gauche. Cette déformation remonte vraisemblablement à la jeune enfance de cette personne, alors que les os étaient encore malléables. Elle résulterait de la pression exercée vers le haut par le pilier osseux, quand celui-ci vint s'appuyer sur la première vertèbre au cours de son développement. Ce faisant, le pilier aurait également agi à la manière d'un levier et ainsi forcé la tête à pencher du côté gauche. Il est donc probable que des tensions inégales entre les côtés gauche et droit se soient exercées sur les muscles qui s'attachent à la base et à l'arrière du crâne. Un peu comme dans le torticolis congénital, cet état a pu se traduire par une élévation de l'épaule gauche et une inclinaison à gauche de la tête qui étaient permanentes (*Nouveau Larousse médical* 1981: 1030).

Précisons que le torticolis congénital a pour effet de déformer le crâne de multiples façons (Douglas 1991), dont un déplacement vers l'avant d'un côté du crâne par rapport à l'autre et une inclinaison du plan d'articulation de la tête avec la colonne vertébrale. Or, ces deux déformations ont été observées sur notre spécimen. Quant aux autres déformations associées au torticolis, nous ne les

avons pas observées: soit elles sont absentes, soit elles sont rendues inapparentes par le bris de certaines parties du crâne.

Quoi qu'il en soit, torticolis et apophyse paracondylienne sont deux anomalies distinctes, mais qui pourraient engendrer des déformations semblables. D'autres anomalies, qui peuvent être reliées à la présence du pilier osseux, ont également été observées: il s'agit d'une ossification de tendons à l'arrière du crâne (figure 1), qui peut avoir été provoquée par une tension musculaire excessive, et d'un canal à la première vertèbre cervicale là où normalement est observée une gouttière.

Deux altérations topographiques de la surface du crâne doivent être signalées, soit une bosse légèrement surélevée située à l'avant du pariétal gauche, et une dépression au sommet du crâne. Cette dernière résulte très probablement d'un coup reçu. L'objet en cause n'était pas tranchant car il a simplement enfoncé la partie externe de l'os sans la perforer (figure 3). Bien qu'avancée, la cicatrisation de ce bémol n'est pas terminée; le traumatisme ne pouvait donc pas remonter très longtemps avant le décès. Quant à la bosse, elle peut être un hématome ossifié. Encore là, un traumatisme est très probablement en cause, même qu'il peut être survenu lors du même événement que celui qui causa la dépression.

La mandibule (mâchoire inférieure) présente des formes que l'on a souvent observées chez les colons de la Nouvelle-France: sa portion arrière (branche montante) est plutôt redressée, et le

menton est carré et très projeté vers l'avant, au point où il dut constituer un trait distinctif individuel (figure 4).

La denture

Dix dents avaient été perdues du vivant de l'individu, et deux autres étaient sur le point de tomber au moment du décès. Sur les quatorze dents retrouvées, quatre étaient cariées et quatre autres laissaient voir des défauts dans le développement de leur émail, appelés hypoplasie, témoins de troubles de croissance survenus avant l'âge de 6-7 ans. Du tartre adhérait à la plupart des dents, en particulier sur la racine de celles qui étaient déchaussées.

Les os post-crâniens

Les os du squelette post-crânien ne présentent rien de remarquable. Signalons tout de même quelques légères traces d'arthrose sur presque toutes les parties anatomiques. Les deux tibias sont affectés de périostite, une inflammation de la membrane recouvrant les os, qui se présente ici comme une mince couche de nouvelle matière osseuse apposée à la surface des os. Ce type de lésions est dit non spécifique, en ce qu'elles peuvent avoir plusieurs causes distinctes. En présence d'un cas isolé comme ici, il est généralement impossible d'en préciser la cause. D'après la longueur des os longs des membres, la stature de cet individu, s'il s'agissait d'un homme, était d'environ 1,64 m.

La sépulture 2

Aucune trace de chaux n'a été trouvée dans la seconde sépulture. Les os du défunt sont très bien conservés et pratiquement tous présents. Le crâne a disparu lors de l'érection du même mur qui nous priva des pieds de la sépulture 1. Quelques os de mains et de pieds et la rotule droite sont manquants, d'autres ont été brisés par la pelle mécanique qui les a mis au jour.

Cette personne était au début de la quarantaine au moment de son décès. C'est probablement là un âge minimum, car nous avons relevé de nombreuses traces d'arthrose, un signe d'usure des articulations liée, entre autres, à l'âge. Les os sont plutôt robustes par rapport à leur longueur. Les diamètres et les périmètres sont relativement forts, et les crêtes osseuses auxquelles se fixent les muscles sont développées. Les os du bassin viennent confirmer qu'il s'agit d'un homme.

Les portions cervicale, dorsale et lombaire de la colonne vertébrale sont toutes trois touchées par diverses formes de

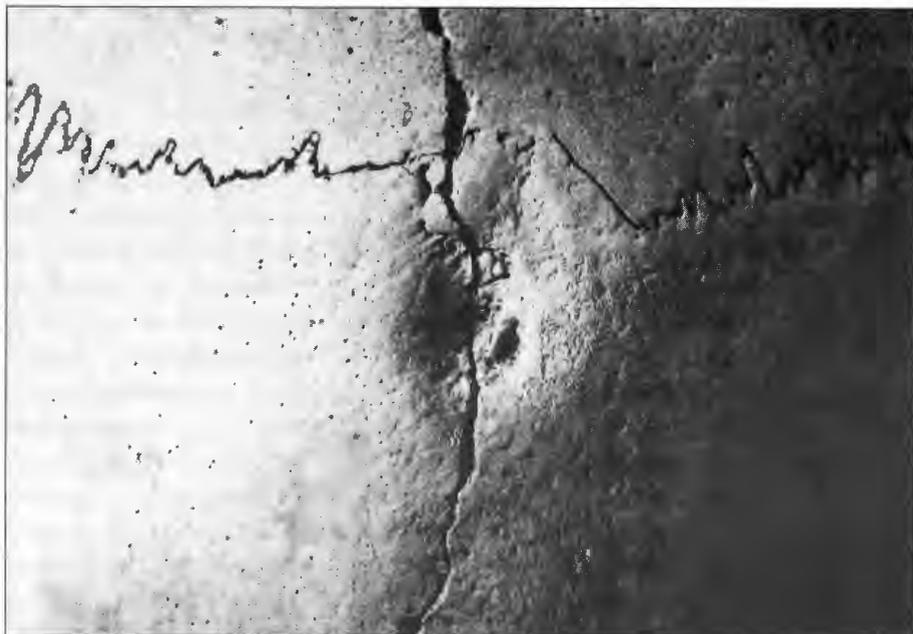


Figure 3: La dépression sur le dessus du crâne de la sépulture 1, vraisemblablement causée par un traumatisme. L'irrégularité de sa surface indique que la cicatrisation n'est pas achevée.

lésions articulaires, à des degrés variables mais le plus souvent légers (figures 5 et 6). Il est indéniable que la colonne vertébrale de cet homme a été soumise à des tensions importantes, vraisemblablement par le transport de charges. De fait, huit des douze vertèbres dorsales présentent des dépressions qui se forment à la suite d'hernies discales (figure 6). Un affaissement du centre de deux vertèbres lombaires témoigne également des efforts de cet individu.

Les côtes, les omoplates, les clavicules et les os des bras portent aussi des traces de tension et d'usure, comme de l'arthrose et des tendons et ligaments ossifiés. En revanche, les os du bassin et des jambes en sont pratiquement exemptés. Une courbure anormale de l'extrémité supérieure d'un radius a été observée; elle peut être imputable à l'ostéomalacie (la forme adulte du rachitisme, une carence en vitamine D), mais plus probablement à une déformation postérieure à l'inhumation. Un tibia présente à son extrémité supérieure une excroissance osseuse qui trahirait une tumeur bénigne, sans répercussion pathologique. La stature de cet homme est estimée à 1,71 m.

L'identité des défunts

Qui sont les jésuites qui ont été inhumés sous la chapelle du collège, et en particulier ceux dont nous venons de décrire les restes? Pour répondre à cette question, il faut chercher à déterminer le plus précisément possible pendant quelle période la chapelle a pu servir de lieu d'inhumation, et quels jésuites sont décédés à Québec durant ladite période.

Il y a tout lieu de croire que la construction de la chapelle était terminée le 30 novembre 1653, le père Le Mercier ayant écrit que

«Le premier Dimanche de l'Auent, on commence les Catechifmes dans notre chapelle» (Laverdière et Casgrain, 1973: 193). S'il y eut une inhumation à cette époque, ce ne put donc être bien avant cette date. La date de la dernière inhumation est plus problématique. Dès que cela fut possible, les inhumations eurent lieu dans la nouvelle église plutôt que dans la chapelle, mais on ne peut dire à quel moment l'église fut en mesure d'accueillir des défunts (Campeau 1992b). Cependant, ce ne serait pas avant le 31 mai 1666, date où la première pierre de la nouvelle église fut posée (Laverdière et Casgrain, 1973: 344).

Entre 1652 et 1670, neuf jésuites sont décédés en Nouvelle-France, mais quatre n'ont pu être inhumés à Québec: soit ils sont morts loin de Québec, soit leur corps n'a pas été retrouvé (Campeau 1992b). Parmi les cinq autres, quatre sont décédés à Québec même et un autre (le père Dupéron) est décédé à Chambly, mais on sait que son corps a été ramené à Québec pour être enterré dans la chapelle du collège (Laverdière et Casgrain, 1973: 338). Durant ces dix-neuf années, cinq jésuites auraient donc été inhumés à Québec. Or, c'est précisément le nombre de défunts trouvés à l'emplacement de la chapelle: trois en 1878, par Faucher de Saint-Maurice, et deux en 1992. Il est donc tentant de penser que ces cinq squelettes sont ceux des jésuites inhumés à Québec.

Ceux-ci sont décédés en 1655 (2), en 1659, en 1665 et en 1670. Ainsi, seul le dernier aurait pu être inhumé dans la nouvelle église, si sa construction était achevée à cette date, mais d'après le père Campeau, le premier défunt à être mis en terre dans la nouvelle église a été le frère Juchereau, mort noyé le 3 novembre 1672 (Campeau 1992a).

C'est ainsi que les cinq jésuites enterrés dans la chapelle peuvent être identifiés. Ce sont, par ordre chronologique de décès, les frères Ratel (mars 1655) et Liégeois (mai 1655), les pères De Quen (1659) et Du Peron (1665), et enfin le frère Lauzier (1670) (Campeau 1992a, 1992b).

Sur la base d'observations faites sur les lieux de la découverte et de détails sur les circonstances de leur mort, Faucher de Saint-Maurice affirme que l'une des trois sépultures trouvées en 1878 serait celle du frère Liégeois, et une autre celle du père Du Peron (Faucher de Saint-Maurice, 1978: 31-32). De fait, le crâne était manquant à l'un des squelettes, et l'on sait que le frère Liégeois est mort à Sillery, décapité par les Agniers. Il est donc raisonnable d'établir un rapprochement entre ces faits. Par ailleurs, un coeur et une boucle en cuivre, ainsi que des grains de chapelet, furent trouvés parmi

les ossements d'une autre sépulture. Or, les jésuites n'ont pas coutume de laisser des objets dans la tombe de l'un des leurs. À ce propos, précisons que le père Du Peron est décédé à Chambly alors qu'il était au service de l'armée. Ce sont des militaires qui ont mis son corps dans un cercueil, qui ne fut pas ouvert à son arrivée à Québec, où il fut mis en terre. C'est ainsi que son corps n'aurait pas été préparé à la manière des jésuites.

Quant au troisième squelette, nous sommes beaucoup moins sûr que ce soit celui du père De Quen, comme l'affirme Faucher de Saint-Maurice. Il croyait alors que seulement trois défunts reposaient sous la chapelle, «puisque le *Journal des Jésuites* ne mentionne que trois sépultures dans la chapelle de la Congrégation» (Faucher de Saint-Maurice 1978, 33): celles de Liégeois, de Du Peron et de De Quen. Par élimination, la troisième sépulture ne pouvait être que celle de De Quen. Dans sa biographie du père De Quen, Tremblay arrive à la même inévitable conclusion (Tremblay 1966: 572). Or, nous savons aujourd'hui qu'au moins deux autres défunts ont été mis en terre dans la chapelle. Du coup, cela remet en question l'identité du troisième défunt trouvé par Faucher de Saint-Maurice. Qui était-il donc?

La réponse dépend entre autres des règles qui pouvaient régir l'inhumation des défunts, car il dut bien y en avoir. L'une d'elles avait probablement trait à une utilisation rationnelle de l'espace. D'ailleurs, chez les jésuites, la tradition est d'enterrer les morts côte-à-côte et à la suite les uns des autres, dans un ordre déterminé par la date de leur décès (Campeau 1992a). Puisque les défunts ont été enterrés à deux endroits — celui de 1878 et celui de 1992 —, l'un des caveaux a donc dû être comblé avant que l'autre ne soit utilisé. Ainsi, d'après l'ordre des décès, Liégeois et Du Peron n'auraient pas pu être inhumés au même endroit. Or,



Figure 4: La mandibule de la sépulture 1. Noter la base de menton, qui est carrée et projetée vers l'avant.



Ville de Québec, photo R. Larocque, #92-142 #16A.

Figure 5: À droite, une vertèbre thoracique de la sépulture 2, vue d'en dessous. La porosité de ses surfaces articulaires est l'une des manifestations de l'arthrose. La vertèbre à gauche en est exempté.

nous l'avons dit plus haut, tout indique qu'ils sont deux des défunts mis au jour en 1878. Notre règle n'en étant donc pas une, le troisième défunt peut être n'importe lequel des trois autres.

Nous pouvons également imaginer que les frères et les pères, compte tenu de leur statut différent, ont été enterrés séparément les uns des autres. À nouveau, cette hypothèse ne tient pas, car alors les sépultures de 1878 devraient toutes trois être celles de frères. Or, Du Peron était un père.

Rappelons que les deux sépultures exhumées en 1992 étaient en position inverse, l'une la tête au nord, l'autre la tête au sud. A-t-on voulu distinguer ainsi un cleric d'un laïc, en plaçant le premier de manière que sa tête soit du côté de l'autel, comme s'il était tourné vers ses fidèles, et le second avec les pieds côté autel, pour regarder vers le chœur? C'est possible, bien «qu'aucun principe liturgique n'impose d'inverser les corps des Pères et des Frères» (Campeau 1992b). Mais alors, les sépultures de Liégeois et Du Peron auraient dû être tête-bêche. Ce n'est pourtant pas ce qu'indique un plan de l'époque, montrant les trois cercueils avec la tête vers le sud (Faucher de Saint-Maurice 1978: 29). Campeau propose que l'inversion des sépultures mises au jour en 1992 traduise en fait la volonté du père Jérôme Lalemant de marquer la distinction entre un cleric et un laïc, à la différence de son prédécesseur au poste de supérieur (Campeau 1992a, 1992b). Cette hypothèse est plausible mais elle reste non démontrée³.

Il est difficile de reconstituer un scénario lorsque les règles qui régissaient l'enterrement des jésuites demeurent inconnues, ou lorsqu'elles ont été transgressées. En contrepartie, Faucher de Saint-Maurice avait relevé un détail qui pourrait permettre l'identification du

jésuite enseveli auprès de Liégeois et Du Peron: il avait les cheveux roux, comme l'attestait sa chevelure qui adhérait toujours au crâne (Faucher de Saint-Maurice 1978: 23). Or, pour les Amérindiens, c'était là un trait tout à fait exceptionnel et il est donc possible qu'il ait fait l'objet d'une mention dans les textes anciens. On sait par exemple que les Amérindiens avaient coutume de nommer les Français d'après un trait de caractère ou une particularité physique propre à chacun.

L'identification de ce jésuite roux laisserait donc deux défunts non identifiés, qui seraient justement ceux trouvés récemment. Mais il ne faut pas trop y compter. En attendant, on doit plutôt s'en remettre à ce que l'on sait de ces derniers et qui aurait constitué un trait distinctif de chacun, comme cette infirmité notée sur le squelette de la sépulture 1. Nous croyons qu'elle dut être assez apparente pour ne pas passer inaperçue aux observateurs de l'époque. Il est donc possible que l'un d'eux en ait fait mention dans ses écrits. Souvenons-nous de plus que le même défunt avait une dépression et un hématome sur le crâne. Bien que moins probante, une mention disant que tel père ou tel frère a reçu un coup sur la tête serait donc à prendre en considération.

Mais l'indice le plus révélateur serait d'un tout autre ordre. Rappelons que les fouilles de 1992 ont révélé que de la chaux était présente en abondance dans la sépulture 1. En observateur minutieux qu'il était, Faucher de Saint-Maurice n'aurait pas manqué de rapporter sa présence dans les sépultures qu'il avait découvertes, si cela avait été le cas. On peut donc raisonnablement conclure que c'est la seule des cinq sépultures qui en possédait.

L'inclusion de chaux dans des sépultures intérieures avait sans doute pour but d'éliminer les odeurs et d'assurer la salubrité des lieux (Gagnon 1987: 46-53). Mais on peut également penser qu'elle servait à détruire les agents pathogènes chez des victimes de maladies contagieuses. Gaumond en trouva dans les sépultures de la première église de Saint-Joachim de Montmorency (Gaumond 1978), et nous-même à l'intérieur de l'ancienne église de Notre-Dame-de-Foy, à Sainte-Foy (Larocque et Gagné 1983). En ces deux endroits, l'utilisation de chaux était tellement répandue qu'on imagine difficilement qu'autant de personnes soient décédées de maladies contagieuses. Il reste que son utilisation dut être d'autant plus justifiée que le décès résultait d'une telle maladie.

Comme une seule des cinq sépultures de la chapelle des jésuites contenait de la chaux, on peut imaginer qu'elles ne posaient pas de problèmes d'hygiène. Mais pourquoi alors en avoir recouvert le défunt de la sépulture 1? La seule explication à laquelle nous songeons est

qu'il serait décédé d'une maladie contagieuse. Or, le *Journal des Jésuites* nous apprend que De Quen «mourut de ces fieures contagieuses, qu'auoit apporté le dernier vaisseau, arrivé le 7 septembre 1659» (Laverdière et Casgrain 1973: 266). Quant à Liégeois, il fut tué par les Agniers, tandis que Du Peron est mort au Fort Saint-Louis «de fa maladie». Si celle-ci avait été contagieuse, on se serait probablement empressé de l'inhumer. Or, il s'est écoulé sept jours entre son décès à Chambly et son inhumation à Québec (*Ibid.*:338). Nous ne connaissons pas la cause de décès de Ratel et de Lauzier, mais cette information existe peut-être et il resterait à la trouver.

La présence de chaux ne constitue certes pas une preuve que la sépulture 1 est celle de De Quen, mais tout au moins un argument de poids. On peut toutefois objecter que l'âge au décès attribué au squelette (dans la quarantaine) est inférieur à celui à son décès (56 ans). En revanche il faut savoir que la marge d'erreur est grande quand il s'agit de déterminer l'âge d'un squelette adulte de plus de 35-40 ans: elle peut être de l'ordre de 10 ans, voire plus.

Si Liégeois, Du Peron et De Quen sont correctement identifiés, la sépulture 2 ne peut être que celle de Ratel ou de Lauzier. Or, Ratel avait 59 ans à son décès, et Lauzier 45 (Campeau 1992a). L'âge attribué au squelette de la sépulture 2 correspond donc beaucoup mieux à celui de Lauzier. Le jésuite aux cheveux roux serait donc Ratel.

Il est plausible que le squelette du défunt de la sépulture 2 soit celui de Lauzier, qui était un donné. Souvenons-nous que son squelette est plus robuste que celui de la sépulture 1 et qu'il porte les marques d'un travail physique plus rude. De telles différences entre un missionnaire et un donné sont prévisibles. Mis à part quelques déplacements dans diverses missions de la Vallée du Saint-Laurent et du Saguenay—Lac-Saint-Jean, De Quen n'aurait pas été physiquement très actif, du moins pas autant que dut l'être un donné. Nous savons très peu de choses sur Lauzier; il fut donné dans les missions huronnes jusqu'en 1650 et on le retrouve à Québec en 1659 (Campeau 1992b). S'il fut tout aussi actif que Liégeois, qui était aussi donné et qui oeuvra notamment à la construction de bâtiments (Laverdière et Casgrain 1973: 197-198), il n'est pas étonnant que son squelette porte les traces d'activités physiquement exigeantes.

Conclusion

Cette enquête sur l'identité des défunts trouvés en face de l'Hôtel de Ville de Québec a mis en lumière tout l'intérêt de mettre

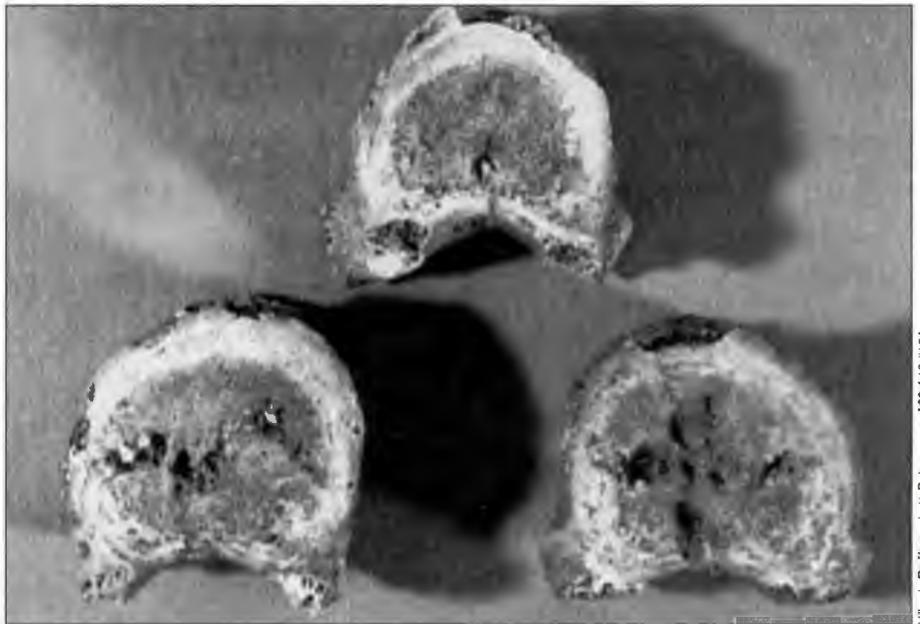


Figure 6: Trois corps de vertèbres thoraciques de la sépulture 2. Les dépressions marquant leur surface ont été formées par des hernies des disques intervertébraux (hernies discales).

en commun les données archéologiques, historiques et ostéologiques. Cela nous a permis, pensons-nous, d'identifier tous les défunts découverts à ce jour sous la chapelle de l'ancien collège des jésuites. Nous souhaiterions cependant avoir d'autres éléments de preuve, que nous espérons trouver dans la documentation historique. Les textes anciens peuvent certes être mis à contribution plus qu'ils ne l'ont été ici, mais tout pourrait être remis en question si nous apprenions par exemple qu'il y eut plus de cinq inhumations sous la chapelle.

Ouvrages cités

- Anderson, T., 1993. «Processus paramastoideus: Other views», dans *Paleopathology Newsletter*, 81: 13-14.
- Campeau, L., 1992a. *Les sépultures de la chapelle des Jésuites à Québec*. Manuscrit déposé à la Ville de Québec.
- , 1992b. *Éclaircissements [sur les sépultures de la chapelle des Jésuites à Québec]*. Manuscrit déposé à la Ville de Québec.
- Capasso, L., 1992. «An unusual find: an ancestral variant (*Processus paramastoideus*) in the human cranium», dans *Paleopathology Newsletter*, 79: 7-9.
- Dastugue, J., et N. Gervais, 1992. *Paléopathologie du squelette humain*, Boubée, Paris.
- Douglas, M. T., 1991. «Wryneck in the ancient Hawaiians», dans *American Journal of Physical Anthropology*, 84 (3): 261-271.
- Faucher de Saint-Maurice, N. H. E., 1978. «Relation des fouilles faites au collège des jésuites», dans Gaumont, M., 1978 (éd.). *Les vieux murs témoignent*, coll. «Civilisation du Québec», no 22. Ministère des Affaires culturelles, Québec, pp. 7-38.

Gagnon, S., 1987. *Mourir hier et aujourd'hui*, Les Presses de l'Université Laval, Québec.

Gaumond, M. 1978. «La première église de Saint-Joachim, 1685-1759», dans Gaumond M., 1978 (éd.). *Les vieux murs témoignent*, coll. «Civilisation du Québec», no 22. Ministère des Affaires culturelles, Québec, pp. 39-68.

Gregg, J., 1993. «Processus paramastoïdeus: Other views», dans *Paleopathology Newsletter*, 81: 14-15.

Larocque, R., 1993. *Analyse paléanthropologique des sépultures de l'Hôtel de Ville de Québec (CeEt-35)*. Rapport présenté au Service de l'urbanisme, Ville de Québec.

Larocque, R. et G. Gagné, 1983. *Notre-Dame-de-Foy, fouilles archéologiques 1982*. Rapport présenté au ministère des Affaires culturelles, Québec.

Laverdière, C. H. et H. R. Casgrain, 1973 (éd.). *Journal des Jésuites*. Éditions François-Xavier, Montréal. [fac-similé de l'édition de 1871].

«Torticolis», dans *Nouveau Larousse médical*, 1981, Librairie Larousse, Paris.

Tremblay, V., 1966. «Quen, Jean de», dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 1: pp. 571-572.

Notes

- ¹ Cet article est issu d'une recherche réalisée pour la Ville de Québec (Larocque 1993).
- ² L'apophyse mastoïde est une protubérance osseuse située derrière l'oreille et qui sert de point d'ancrage à des muscles. Le condyle occipital est une surface articulaire rappelant une fève, grâce à laquelle le crâne s'articule à la première vertèbre.
- ³ Il est également possible que l'un des cercueils ait été inversé par erreur. C'est toutefois peu probable car, comme ceux trouvés en 1878, il devait être plus large aux épaules, ce qui élimine le risque de l'inverser sans s'en rendre compte.



**LE GROUPE
DPA**
ARCHITECTES ET URBANISTES

MAUDE THÉRIAULT
ARCHITECTE / URBANISTE

30 RUE RACINE EST.
BUREAU 100
CHICOUTIMI, QUÉBEC
G7H 1P5
TÉLÉPHONE: (418) 549.8769
TÉLÉCOPIEUR: (418) 549.8070
COURRIEL:
daniel.paiement@sympatico.ca



**ABITIBI
CONSOLIDATED**
DIVISION PORT-ALFRED

Abitibi-Consolidated Inc.
Division Port-Alfred
542, 1ère Rue
C.P. 40
Ville de La Baie (Québec)
G7B 3R2
Tél.: (418) 544-9705
Fax: (418) 544-1550

La prohibition et le Comptoir Roberval inc.

par **Marcel LeBlanc**
Société d'histoire de Roberval

En France, notre mère patrie, on va jusqu'à proclamer qu'une journée sans vin est une journée sans soleil. Au Québec, probablement en souvenir de la cuite légendaire de notre grand-père Noé au sortir de l'Arche, et sans doute en se rappelant d'autres extravagances plus récentes, nos pasteurs ont souvent été réticents face à l'usage et au commerce des boissons alcooliques.

Les différends à ce sujet entre les représentants du pouvoir civil et ceux du pouvoir religieux remontent aussi loin qu'aux premiers temps de la colonie. Pour tout honnête homme, il était inadmissible qu'on asservisse les autochtones en échangeant du whisky contre leurs fourrures. Personnellement, mon indignation atteint son paroxysme lorsque je pense aux explorateurs qui corrompaient des peuplades isolées comme les Cris du lac Mistassini et de la Baie James avec des bidons d'alcool.

Il n'y a pas que les Amérindiens qui devenaient victimes de ce commerce, car l'ivrognerie et l'alcoolisme faisaient des ravages partout au Canada et aux États-Unis.

C'est de l'époque 1800 que dateraient les refrains suivants, au Québec:

*Les Canadiens sont pas des fous
Partiront pas
Sans prendre un p'tit coup.*

*Les enfants de nos enfants
Auront de fichus grands-pères
À la vie que nous menons
Nos enfants s'en sentiront!*¹

Les exagérations criminelles du passé, l'ivrognerie des voyageurs et même des habitants des dix-huitième et dix-neuvième

siècles amenèrent divers mouvements religieux à exiger l'abstinence totale.

Pour en avoir souvent entendu parler, on se souvient des célèbres campagnes de tempérance menées par l'abbé Charles Chiniquy², de 1839 à 1850. Ces croisades orchestrées de façon magistrale incitèrent le gouvernement à réglementer la vente et la consommation de l'alcool.

En 1850, l'Assemblée législative adopte une loi, quasi régime de prohibition totale. Cependant, l'année suivante, une autre loi vient atténuer les rigueurs de la première et rend plus accessible l'obtention des licences d'auberge. C'est ainsi que les squatters et les pionniers de Roberval pourront suivre les coutumes de fêtards des voyageurs, des bûcherons et des draveurs en se procurant facilement des boissons alcooliques.

À la suite des pressions continues exercées tant par des groupes catholiques francophones que par des anglo-protestants, en 1864, le gouvernement du Canada-Uni vote la loi Dunkin, qui est bien vite rappelée parce qu'inapplicable.³

Le 13 mars 1867, le conseil municipal de Roberval adopte un règlement de prohibition, mais on doit fortement l'adoucir le 3 mars 1873. C'est ainsi que le 3 mai de la même année, Protais Guay, futur conseiller, réussit à obtenir un permis pour la vente de spiritueux.⁴

Les prohibitionnistes, continuellement à l'avant-garde avec leurs réclamations, inondent le gouvernement de requêtes. En 1878, A. Mackenzie, premier ministre du Canada, propose une mesure de compromis connue sous le nom d'«Acte de Tempérance» et de «Loi Scott»; à peu de chose près, c'est la remise en force de la loi Dunkin. Elle stipule que 25% des électeurs d'un comté ou d'une ville peuvent exiger un référendum sur la prohibition.⁵

Le 17 avril 1880, pendant que les politiciens locaux étudient la situation et négocient avec les autorités religieuses, le maire Jean-Baptiste Parent et le Dr Georges Matte, de Roberval, réussissent à obtenir une licence pour la tenue d'un dépôt de boissons alcooliques. En 1881, quand l'Irlandais William Thomas Alexis Donohue, futur maire, vient tenir une auberge à Roberval et y ouvre un magasin général, on lui accorde une licence pour vente de spiritueux.

En 1885, alors que Mgr Racine approuvait la loi Scott depuis sa mise en force, le comté de Chicoutimi formule sa requête; appelés à voter, les électeurs qui se présentent aux urnes se déclarent favorables. À Roberval, qui fait partie de ce comté, on enregistre même 64 «oui» contre 6 «non».

Mais la loi Scott, pas plus applicable que la loi Dunkin, n'empêche nullement les gens de boire. La distillation domestique se pratique sur une grande échelle, et on réussit à s'approvisionner à Québec.

Le 15 septembre 1888, comme si le luxueux Hôtel Roberval était un hôpital, le gérant, J. W. Baker, est gracieusement autorisé, par le conseil de la paroisse, à tenir un dépôt de boissons «pour maladies et autres fins industrielles». La même année, Alphonse Marcoux ouvre un «Hôtel de tempérance»! On en était rendu à nommer ainsi une auberge munie d'une licence.⁶ Un jour, le serveur du bar à l'Hôtel Commercial est assommé par le bouchon d'une bouteille qui fait explosion dans la cave..., «ce qui prouve les qualités explosives de la bière robervaloise», écrira plus tard Rossel Vien.⁷

En 1893, Pierre-A. Potvin et Théodule Bernier obtiennent le privilège d'établir une fabrique de vins canadiens; la même année, on se plaignait du grand nombre de «vendeurs de Root Beer et de Scomachiche» à Roberval.⁸

Puisque la loi de Tempérance n'avait pas produit les effets attendus, les comtés qui l'avaient demandée s'en désistèrent; sur l'avis même de son clergé, ce fut le cas de Chicoutimi. Toutefois, Roberval et Pointe-Bleue s'opposèrent à ce changement de régime.⁹

Les prohibitionnistes, ne se comptant jamais pour battus, incitèrent sir Wilfrid Laurier à décréter la tenue d'un plébiscite en 1898; le Québec se prononça contre la prohibition, mais seulement

25% des citoyens avaient exercé leurs votes, ce qui justifia le gouvernement à ne rien changer.¹⁰

En dépit des nombreuses campagnes de tempérance que menait continuellement le clergé, en dépit des lois de prohibition, le commerce des boissons alcooliques demeura toujours florissant. En 1907, Roberval était même reconnue à l'étranger «comme type de ville où ce commerce était excessif; il n'y avait pas que des vendeurs, mais des distillateurs et embouteilleurs».¹¹

Le 10 avril 1911, sous l'administration du maire, le Dr Jules Constantin, un règlement interdisant la vente des boissons alcooliques est passé. Dès 1913, une requête circule dans la ville pour le rappel de cette mesure et les contribuables sont même invités à un référendum.

Alors que 132 électeurs se sont prononcés, la prohibition est maintenue avec une majorité de 58.¹² Par la suite, la plupart des municipalités de la province, 92%, adoptent des règlements de prohibition, mais partout les débits clandestins continuent de prospérer.¹³

Les hôtels pouvaient quand même offrir des spiritueux à leurs clients et même le Château Roberval, fondé par Philéas Hamel en 1917, obtint facilement une licence.¹⁴ Lorsque, en 1918, l'Hôtel Commercial, inoccupé depuis 1915, fut converti en hôpital, le curé Georges Bilodeau écrivit que «l'Hôtel Diable deviendrait l'Hôtel-Dieu»¹⁵, c'est évidemment la preuve qu'on y servait de la boisson.

En 1919, le gouvernement du Québec propose à la population un choix entre la prohibition totale et la prohibition mitigée. Cette dernière l'emporte lors d'un référendum et, le 1er mai 1919, le nouveau régime entre en vigueur. Seuls les pharmaciens, sur présentation d'un certificat de médecin, sont autorisés à vendre des boissons alcooliques. Cette loi de prohibition provinciale, aussi absurde que les précédentes, ne donna pas de meilleurs résultats que les règlements municipaux; partout, les débits clandestins se multiplièrent.¹⁶

Aux États-Unis, les autorités faisaient face aux mêmes problèmes depuis fort longtemps. Le gouvernement du Capitole crut les avoir résolus d'une manière définitive lorsque, le 16 janvier 1920, le 18e amendement à la constitution, qui interdisait l'alcool sur tout le territoire de ce grand pays de «liberté», entra en vigueur.

La noble expérience, comme l'appelaient ses partisans, était l'aboutissement d'une longue campagne menée depuis plus



Bidons («canisses») d'alcool comme on en importait en contrebande des Îles Saint-Pierre et Miquelon, de 1920 à 1933. Photo Hôtel Robert.

Jean-Pierre Ancelet. La Prohibition... Cap sur Saint-Pierre et Miquelon. Leméac, 1983, p. 144.

d'un siècle par les tenants d'une Amérique austère, orchestrée par des prédicateurs de toute obédience, des politiciens démagogues, des ligues féminines.

Et pourtant, leur victoire, à peine acquise, se transforma en déroute. Jamais loi ne fut plus méprisée, ridiculisée, violée, déviée de ses intentions vertueuses. En faisant de l'alcoolisme un péché, elle en fit une mode; en en faisant un délit, elle créa l'anarchie. Elle transforma les sobres en alcooliques, les gangsters en héros, les policiers en gangsters.¹⁷

Au Québec, lorsque, le 8 juillet 1920, Louis-Alexandre Taschereau devient premier ministre après sir Lomer Gouin, la vente des spiritueux est l'un des problèmes dont il hérite. Non seulement il ne tombera pas dans le piège de la prohibition totale où le gouvernement américain vient naïvement de se faire prendre, mais encore, il résoudra cette difficulté d'une façon géniale: à un point tel que, par la suite, les autres provinces de la confédération imiteront sa loi.

On crée une régie et désormais c'est la Commission des liqueurs du gouvernement qui vendra les spiritueux; les profits serviront particulièrement à l'Assistance publique. Évidemment que l'opposition et divers mouvements religieux combattent ce projet de loi, mais sans succès: elle est adoptée le 7 février 1921 et sanctionnée le 25 du même mois. Il faudra cependant attendre au 1er mai pour l'ouverture d'un premier magasin, à Montréal.¹⁸

Toute excellente qu'elle soit, la loi de 1921 n'apporte pas de solution à tous les problèmes de vente de boissons fortes. Sa juridiction s'étend sur tout le territoire du Québec, sauf dans les endroits où la loi Scott est en vigueur: Québec, Victoriaville, Farnham, Westmount, Verdun, Outremont et Lévis. Les magasins de la Régie sont les seuls établissements autorisés à vendre de l'alcool, du vin ou des liqueurs fines; un brasseur peut vendre de la bière aux détaillants détenant un permis de la Régie. Il y a également d'autres règles, comme par exemple: une personne ne peut obtenir qu'une bouteille d'alcool à la fois, soit au comptoir, soit par colis postal.¹⁹

À cause des lois municipales de prohibition, on ne trouve des magasins de la Commission des liqueurs que dans certaines grandes villes et il en est de même pour les épiceries avec licences de bière. Au Saguenay—Lac-Saint-Jean, il n'y avait qu'à Chicoutimi où on pouvait se procurer des boissons alcooliques.

Fait plutôt insolite, c'est à ce moment-là, le 2 mai 1921, que le conseil municipal de la paroisse de Roberval imite celui de la ville et adopte son règlement de prohibition.

Le 12 septembre 1921, les citoyens de la ville de Québec se prononcent contre la loi Scott avec une majorité de 11 872 voix²⁰ et, par la suite, en dépit de défaites, comme à Rimouski en 1933²¹,

nombre de municipalités se rallient à la loi provinciale de la Commission des liqueurs.

Durant les années 1940, alors que Rimouski, la ville du sévère Mgr Courchesne, possède son magasin de la Commission des liqueurs depuis 1937, Roberval est encore régie par son règlement de prohibition voté en 1911, sous le mandat du Dr Jules Constantin à la mairie.

Presque tous les ans, divers groupements, encouragés par des hommes d'affaires, les restaurateurs et les hôteliers de Roberval, demandent au conseil de ville des amendements à ce règlement de prohibition, mais les élus, craignant des représailles, n'osent donner suite à ces requêtes légitimes.

Les hôteliers ne possédaient des permis de vente de spiritueux que pour les touristes, et durant la saison d'été seulement. À Roberval, un citoyen de Chambord, de Sainte-Hedwidge ou de Saint-Prime pouvait se faire servir tandis qu'un résidant devait commander un repas; c'est ainsi que dans les bars, le même vieux sandwich défraîchi accompagnait chaque verre de bière ou de whisky. Souvent, la saison touristique se prolongeait durant l'hiver. Devant les exigences d'un règlement de tempérance désuet, voilà



«Le p'tit coup du Jour de l'An», par Henri Julien (1851-1908), talentueux illustrateur des traditions populaires.



Illustration de Henri Julien pour l'Almanach Beauchemin, en 1946.

dans quelle situation hypocrite et loufoque se trouvaient les hôteliers.

Enfin, lorsque sonna l'heure du demi-siècle, le conseil du maire Charles-Élie Simard vota le règlement numéro 293 pour demander l'abolition du règlement de 1911 et l'autorisation de la vente de la bière par des épiciers licenciés, de même que l'établissement d'une succursale de la Commission des liqueurs de Québec. Un référendum pour l'adoption de ce règlement fut prévu pour le 30 avril 1950.

La campagne préalable fut, selon une vieille tradition, ardente, passionnée et démagogique. Les hôteliers, les hommes d'affaires et leurs alliés défendirent en vain leur cause avec des arguments économiques et pratiques, on les assimilait à des malfaiteurs qui n'avaient pour but que d'encourager l'alcoolisme et l'ivrognerie. Tous les sophismes et les raisonnements en porte-à-faux utilisés

depuis au-delà de cent ans furent servis à la population, comme si on devait condamner le feu et les outils, sous prétexte qu'une conflagration a détruit un village ou que des lames tranchantes ont blessé quelqu'un.

Les résultats de cette consultation populaire, où 91% des 684 propriétaires et locataires avaient voté, donna une majorité de 89 voix en faveur du maintien de la prohibition.²² Ne pouvant se résigner à accepter cette situation intenable, les partisans de la libération, en particulier les hôteliers, revinrent à la charge pour exiger un nouveau référendum. À force de pressions et d'argumentations, leur demande fut exaucée, et un second référendum fut autorisé pour les 5 et 6 avril 1951, moins d'un an après le premier. On n'assista qu'à la répétition des discussions malheureuses de l'année précédente et non seulement les résultats furent à nouveau négatifs, mais la majorité en faveur de la prohibition augmenta même jusqu'à 105 voix.²³ Les hôteliers en furent tellement déçus qu'ils n'eurent d'autre choix que d'utiliser les grands moyens. Le 21 juillet 1951, au milieu de la saison touristique, ils conviennent d'un lock out: en signe de protestation, les portes du Château Roberval, de l'Hôtel Maison Blanche et de l'Hôtel Windsor furent fermées au public. Cette décision draconienne amena un ralentissement dans la vie sociale et financière de la ville; même les réunions hebdomadaires du club Richelieu furent discontinuées.

Devant cette situation catastrophique, la Chambre de commerce de Roberval et même le Conseil d'orientation économique du Saguenay décident de tenter un effort. Un comité de seize membres²⁴ est formé et, le mardi 14 août 1951, à une séance du conseil municipal à laquelle assistent 300 contribuables, une requête est présentée en vue de l'obtention d'un nouveau référendum: il faut absolument que le vieux règlement de prohibition soit amendé ou aboli.²⁵

Le comité dit du référendum propose d'éliminer les permis saisonniers de bière et vin aux hôteliers et de leur en accorder des annuels. Quant aux licences pour vente de la bière, on ne propose ni l'anarchie ni de «biériser» la municipalité, mais on suggère la formule d'une seule épicerie licenciée, administrée par une société «charitable», dépendante du conseil municipal. De même que le gouvernement Taschereau avait rassuré les payeurs de taxes en 1921 avec l'utilisation des profits de la Commission des liqueurs en faveur de l'Assistance publique et diverses autres bonnes causes, ainsi le comité de la Chambre de commerce proposait que les profits de la vente de la bière retournent directement ou indirectement à la municipalité.

À la suite de ces pressions et devant la tournure des événements, le conseil municipal, sur division, accepta la tenue d'un troisième référendum en l'espace de 17 mois et les dates en furent fixées aux 24 et 25 octobre 1951.

Pierre DesRuisseaux. Le livre des expressions québécoises: Hurtubise HMH, 1979, p. 239.

Après explications et ententes, les autorités religieuses locales acceptèrent d'observer une prudente neutralité dans le débat qui s'annonçait. Cependant, de nombreux Don Quichotte opposés au projet inaugurèrent une chasse aux sorcières comme Tartarin de Tarascon tirant du fusil sur un vieux lion apprivoisé. Afin de réfuter les sophismes de ces personnes trop zélées, le comité de la Chambre de commerce fit publier un tract de 46 pages. Cette brochure reproduisait des écrits de Charles de Koninck, doyen de la faculté de Philosophie à l'Université Laval, de Mgr Irma Bourassa, curé de la cathédrale Saint-Michel de Sherbrooke, du R.P. Georges-Henri Lévesque, o.p., du R.P. Raymond-M. Bédard, o.p. Ces personnalités, religieuses pour la plupart et dont les opinions faisaient autorité, déclaraient que la religion catholique, de même que son Fondateur, n'avaient jamais condamné le vin. Elles disaient également que si la tempérance s'impose à tous, l'abstinence totale, règle générale, n'est proposée qu'à titre de perfectionnement.

Et ce qui un jour devait arriver arriva: le bon sens de la population de Roberval rejoignit celui des autres régions du Québec et on accepta enfin l'abolition d'un règlement voté à une autre époque et qui avait fait son temps. Alors que 650 noms apparaissaient sur les listes électorales, 552 contribuables, soit 85%, étaient allés aux urnes et ils avaient voté contre la prohibition avec une majorité de 68 voix. Afin d'éviter les frictions et d'envenimer les querelles, les vainqueurs eurent le triomphe modeste.

Dans *L'Étoile du Lac* du 1er novembre 1951, le journaliste Ludovic-D. Simard signait à ce sujet un éditorial sans passion. Il se réjouissait évidemment de la réouverture des hôtels, du vote de confiance envers le conseil municipal²⁶ et les directeurs de la Chambre de commerce mais, façon de consoler les perdants, il mettait les élus en garde: ils devaient voter des règlements rigides et efficaces pour assurer une surveillance étroite et permanente contre les abus.

Dès le début de décembre²⁷, les évêques du Québec orchestraient une campagne de tempérance à la grandeur du territoire. Si cette croisade avait été une catastrophe durant le débat référendaire du mois d'octobre, elle avait maintenant l'utilité d'obliger les vainqueurs à la prudence et au respect de leurs promesses.

Le 2 mars 1952, la compagnie du Comptoir Roberval inc., corporation de vingt et un membres, tous actionnaires²⁸, était

créée pour administrer les revenus de la vente de la bière à l'Hôtel de ville; c'était une «épicerie licenciée» municipale. Elle comportait deux services: le Comptoir en vue de l'administration proprement dite et Les Oeuvres de Bienfaisance inc. Ce dernier service avait pour but d'assurer une distribution adéquate des revenus de cet organisme. En plus de la somme versée à la ville et des subventions accordées, on se proposait d'organiser un office de prêts aux étudiants.

Le 29 mars 1952, les portes de la nouvelle «épicerie licenciée» sont ouvertes dans le sous-sol de l'Hôtel de ville et M. Arthur Fortin en est le gérant et tenancier. À l'époque, les plus proches concurrents licenciés se trouvaient à Alma et à Dolbeau.²⁹



«L'Habitant», par Cornelius Krieghoff.

Nos Racines, endos du cahier 90, entre les pages 1800 et 1801

Cette nouvelle façon d'opérer le commerce de la bière était une innovation dans la province de Québec puisqu'il n'y avait que le «Community Center» de Baie-Comeau pour offrir un plan semblable.³⁰ En 1954, la ville de Saint-Félicien allait imiter Roberval dans la vente de la bière, mais c'est le conseil municipal qui en fera l'administration.³¹

De même que la loi dite de la Commission des liqueurs avait diminué de beaucoup la contrebande et avait donné satisfaction à la population en général, ainsi le règlement autorisant la vente de la bière au Comptoir Roberval inc. fit cesser les critiques, et les contribuables, de même que les associations de tempérance, furent satisfaits. L'ordre et la paix étaient revenus dans la localité.

Depuis le début des opérations jusqu'au 31 décembre 1963, une somme globale de 454 482,84\$ a été versée dans les caisses de la ville de Roberval. En ajoutant le montant de 68 634,88\$ donné par la Société des Oeuvres de Bienfaisance, soit en prêts aux étudiants ou collaboration à divers mouvements, c'est une somme de 523 117,72\$ qui a profité aux contribuables.³² Au 31 décembre 1966, le chiffre global s'élevait alors à 682 566,04\$, ce qui faisait une moyenne annuelle de 45 504\$ depuis 1951. Ce montant s'élevait à 54 554,38\$ pour l'année 1966; il y avait 38 523\$ pour la trésorerie de la ville, 10 300\$ pour diverses oeuvres et 5 731\$ de prêts aux étudiants.³³ Au nombre des services rendus par Les Oeuvres de Bienfaisance inc., il y eut une contribution aux fêtes du centenaire en 1954, la publication de dépliants touristiques, l'aménagement du Mont Plaisant comportant la construction d'une piscine, des subventions à la Chambre de commerce, aux fanfares, aux Gardes paroissiales, aux Cadets, à la Traversée internationale du Lac Saint-Jean à la nage, etc.

Durant toutes ces années, le commerce des spiritueux avait été opéré dans l'ordre et les administrateurs du Comptoir Roberval inc. avaient prouvé et leur sérieux et leur utilité; la population leur en était d'ailleurs reconnaissante.

Le 28 décembre 1961, sous l'instigation du président Georges Gagnon et dans le but d'encourager les présences, les membres du «Comptoir» décident de s'octroyer un jeton de 10\$ à chacune des six assemblées de l'année.³⁴

Le 28 février 1963, alors que Charles-Edouard Martel est président, le prix du «jeton de présence» est porté à 25\$.³⁵ La décision d'allouer des jetons ou prix de présence, bien que justifiable, déplait à certains contribuables, d'autant plus que les membres du conseil municipal de M. F.-X. Bouchard, élus en 1960, viennent de se faire voter un salaire.

En juin 1963, autre changement dans la vie paisible de la ville de Roberval: la permission accordée par le référendum du 18 au 21 décembre 1961³⁶ pour l'ouverture d'un magasin de la Régie des alcools est enfin utilisée. Ce magasin, dont la gérance appartiendra à Monsieur Léonce Pelletier de 1963 à 1986, est ouvert dans les locaux de la maison Angers & Gagnon Ltée, au numéro 775 actuel du Boulevard Saint-Joseph. En 1954, le légendaire député Antoine Marcotte, dans une suggestion à la Salomon, avait proposé aux électeurs de Roberval de consentir à l'ouverture d'un magasin de la Régie des alcools à Saint-Félicien et, en retour, ils auraient le privilège d'un garage et d'un bureau du ministère de la Voirie dans leurs murs. En 1963, des études récentes avaient démontré qu'un second magasin des liqueurs à Roberval serait non seulement utile et pratique mais également rentable.

Au coeur de l'époque dite de «la Révolution tranquille», alors que toutes les traditions, valables ou pas, se faisaient bousculer, le maire F.-X. Bouchard proposa de municipaliser le commerce du Comptoir Roberval inc. En imitant cette politique de la ville de Saint-Félicien, le principal avantage serait l'économie de payer des impôts. Depuis 1951, le «Comptoir» avait versé, et au fédéral et au provincial, 58 104,90\$ d'impôt pour une moyenne annuelle de 4 469\$. De plus, le commerce de la bière étant administré par le conseil municipal, on ferait également l'économie des jetons de présence, soit 525\$ chaque séance, pour un montant annuel de 3 150\$. Une autre raison qui incitait Monsieur Bouchard à confier



Autre illustration de Henri Julien pour l'Almanach Beauchemin de 1946.

l'administration du commerce de la bière directement au conseil municipal, c'est qu'il désirait collaborer avec les élus de la paroisse pour le soutien de certaines de leurs oeuvres, ce à quoi les membres du «Comptoir» ne semblaient pas intéressés.

Dès que ce projet fut connu, les administrateurs du «Comptoir», se croyant attaqués dans leur intégrité, se mirent en défense et manifestèrent la plus vive opposition. La plupart d'entre eux avaient été des adversaires de Monsieur Bouchard aux élections du 8 février 1960, notamment le Dr Adrien Plante qui, maire de 1954 à 1957, avait été défait par M. Roland Marcoux et qui, à cause de la présence de M. Bouchard comme candidat, avait été empêché de prendre sa revanche.

Dans le débat au sujet de la municipalisation, on alla même jusqu'à rappeler qu'en 1951, alors qu'on luttait pour obtenir l'abrogation du vieux règlement de prohibition, M. Bouchard s'était opposé en prenant la tête d'un mouvement de tempérance. On lui reprocha également d'être toujours absent des réunions du «Comptoir» dont il faisait partie depuis son élection à la mairie. N'étant pas au courant des affaires de cette compagnie, «comment réussirait-il à l'administrer, lui dont le dernier budget municipal était déficitaire?»³⁷

Monsieur Bouchard défendit son projet sans faire de personnalité. Il justifia ses absences aux assemblées de la

Pierre DesRuisseaux, Les ivres des expressions québécoises, Huroitise H.M.H., 1973, p. 244.

compagnie du «Comptoir» en déclarant qu'il agissait ainsi en signe de protestation. Comme administrateurs, les membres du conseil seraient responsables devant le peuple, tandis que les actionnaires actuels de la compagnie ne l'étaient pas. L'économie d'impôt réalisée avec la nouvelle formule permettrait de payer les intérêts sur un emprunt destiné à la rénovation de l'Hôtel de ville construit en 1929.



L'hôtel Château Roberval.

C'est ainsi qu'un référendum à deux volets fut prévu pour les 3 et 4 février 1964. On désirait obtenir l'autorisation pour un emprunt de 60 500\$ en vue de l'agrandissement et de la remise à neuf de l'hôtel de ville; ensuite, on voulait connaître l'opinion des électeurs au sujet de la municipalisation du Comptoir Roberval inc.

Au dévoilement des résultats, le règlement d'emprunt était refusé mais on consentait, avec une majorité de 183 voix, à la municipalisation du commerce de la bière. Sur 727 votants, 455 s'étaient prononcés en faveur du changement.³⁸

Cependant, probablement à cause des dédales de la politique partisane³⁹, lorsque la municipalité fit la demande d'un permis à la Régie des alcools, elle essuya un refus et le «Comptoir» conserva sa vocation «d'épicerie licenciée». Mais les belles années de cette compagnie d'occasion n'étaient plus qu'un souvenir et le commerce de la bière, de lucratif qu'il avait été, devint moins rentable. Peu à peu, les règlements de prohibition disparaissaient dans les environs et les municipalités de Chambord, Sainte-Hedwidge, Saint-Prime et Lac Bouchette obtenaient à leur tour l'autorisation de vendre de la bière. À la suite d'un référendum dans la paroisse de Roberval, le 2 septembre 1966, le règlement de prohibition de 1921 fut abrogé. Lorsque le maire F.-X. Bouchard proposa une nouvelle formule d'administration du «Comptoir» dans le but de permettre à la Paroisse de participer aux revenus, le maire Joseph-Arthur Tremblay répondit que cette heureuse suggestion arrivait malheureusement trop tard.⁴⁰ En décembre de la même année, un épicier de la paroisse, dont le commerce se situait à proximité des limites de la ville, obtint un permis pour vendre de la bière. C'en était fini des années d'abondance du Comptoir Roberval inc. et il fallait absolument apporter des changements, d'autant plus que les marchands de produits alimentaires de la ville voyaient leur clientèle diminuer.

Au début de janvier 1967, un groupe d'épiciers se rendent à une assemblée du conseil de ville

pour demander la tenue d'un référendum visant l'abolition de la prohibition de la vente de la bière et ils y présentent même une requête signée par quelque 150 contribuables. Il est évident que ce changement provoquera la disparition du Comptoir Roberval inc., compagnie qui génère des montants importants pour la municipalité, mais, de toute façon, les revenus du passé ne se renouvelleront plus.⁴¹ D'après le maire F.-X. Bouchard, la situation est sans issue parce que les actionnaires⁴² du «Comptoir» ont empêché la municipalité de la ville de collaborer avec celle de la paroisse. Un référendum où on demandera aux électeurs de se prononcer pour ou contre la généralisation de la vente de la bière dans les épiceries est donc prévu pour les 27 et 28 février 1967.⁴³

Aux jours choisis, 584 personnes parmi les 1 680 inscrites sur les listes se prévalaient de leur droit; 398 favorisaient la généralisation de la vente et 149 s'y opposaient, ce qui donnait une majorité de 249 «oui».⁴⁴



M. F.-X. Bouchard (1906-1984),
maire de la ville de Roberval du
8 février 1960 au 6 novembre
1969.

Album de la 14e Traversée internationale du lac Saint-Jean, p. 4.

Le commerce de la bière était enfin normalisé et le Comptoir Roberval inc. condamné à la disparition.

En l'espace de cent ans, nous étions passés de l'Antiquité et du Moyen Âge à l'ère contemporaine. L'Antiquité, c'était l'époque des «hurlements» de Chiniquy et celle du règlement de prohibition à Roberval en 1867. Le Moyen Âge, on l'avait vécu par les règlements de prohibition du Dr Constantin en 1911 et celui du maire Henri Boivin, de la paroisse, en 1921. L'ère moderne avait duré de 1951 à 1967 avec un hôtel de ville qui offrait de la bière à ses contribuables. Au-delà de vingt ans après la première bombe

atomique et au coeur de «la Révolution tranquille», nous avons enfin accès à l'ère contemporaine. En l'année de l'Exposition universelle à Montréal, l'ex-Ville-Marie de l'ancien Régime, la prohibition, qu'on désirait nous imposer dès l'époque de Mgr de Laval, était enfin disparue. Après neuf référendums.

Notes

- 1 Joseph-Charles Taché, *Forestiers et voyageurs*, Fides, 1964, p. 53.
- 2 Charles Chiniquy (1809-1899), ordonné prêtre en 1833, apostasia en 1857. Prédicateur de grande renommée à l'époque de ses croisades en faveur de la tempérance.
- 3 Antonin Dupont, *Les relations entre l'Église et l'État sous Louis-Alexandre Taschereau 1920-1936*, Guérin, 1973, p. 35.
- 4 Rossel Vien, *Histoire de Roberval, coeur du Lac-Saint-Jean*, Édition du Centenaire, Publication No 15 de la SHS, p. 345.
- 5 Antonin Dupont, *op. cit.*, p. 36.
- 6 Rossel Vien, *op. cit.*, pp. 264-265.
- 7 *Ibid.*, p. 197.
- 8 *Ibid.*, p. 265.
- 9 *Ibid.*, p. 264.
- 10 Antonin Dupont, *op. cit.*, p. 36.
- 11 Rossel Vien, *op. cit.*, p. 265.
- 12 *Idem.*
- 13 Antonin Dupont, *op. cit.*, p. 36.
- 14 Rossel Vien, *op. cit.*, p. 197.
- 15 *Ibid.*, p. 311.
- 16 Antonin Dupont, *op. cit.*, p. 37.
- 17 John Kobler, *Puritains et gangsters, La guerre de la Prohibition*, Robert Laffont, 1873, voir l'endos du volume.
- 18 Antonin Dupont, *op. cit.*, pp. 40 et 43.
- 19 *Ibid.*, p. 41. Voir aussi: *Statuts du Québec*, 11 George V, chap. 24, p. 69.
- 20 Antonin Dupont, *op. cit.*, p. 46.
- 21 *Ibid.*, pp 67-68.
- 22 *L'Étoile du Lac*, 4 mai 1950.
- 23 *L'Étoile du Lac*, 12 avril 1951.
- 24 Les membres du comité du référendum étaient les suivants: président: Iias Gagnon, industriel et ex-maire; vice-président: J.-Albert Néron, marchand; Bernardin Beaucage, propriétaire d'un poste d'essence; Barnabé-A. Boivin, courtier d'assurances; J.-Roméo Boivin, commerçant; Albert Drapeau, propriétaire d'un poste d'essence; Guy Dussault; Jacques Fournier, nettoyeur; Georges Gagnon, gérant au magasin Côté, Boivin; Rosaire Gagnon, industriel et échevin; Jules-H. Leclerc, imprimeur; Me Léonce Lévesque, notaire; Jean-Marie Marcotte, commerçant d'automobiles; Dr Adrien Plante, M.D., échevin; Me Cyrille Potvin, avocat; Lucien Têtu, homme d'affaires.
- 25 *L'Étoile du Lac*, 16 août 1951.
- 26 L'équipe des membres du conseil municipal de la «Cité» était à l'époque formée des personnes suivantes: Charles-Élie Simard, maire, Arthur Juneau, Alfred Blackburn, Charles-Edouard Martel, Hervé Harvey, Dr Adrien Plante et Rosaire Gagnon, échevins.
- 27 *L'Étoile du Lac*, 13 décembre 1951.
- 28 Parmi ces vingt et un membres dont le président était le maire Charles-Élie Simard, il y avait Alfred Blackburn, marchand, Wellie Gagné, industriel, Hervé Harvey, thanatologue, Antoine Marcotte, député provincial, et les membres du comité du référendum. L'initiateur, le concepteur, le fondateur, le secrétaire et le conseiller légal, c'était Me Cyrille Potvin, avocat.
- 29 *L'Étoile du Lac*, 18 janvier 1967.
- 30 *L'Étoile du Lac*, 30 janvier 1964.
- 31 *L'Étoile du Lac*, 25 février 1954. Je me souviens d'un jour des années 1950, alors que je demeurais à Rimouski et que, de passage à Roberval pour une expédition dans le Nord, je m'informais d'une épicerie où me procurer de la bière, j'avais cru qu'on se jouait de moi en me conseillant de me rendre à l'Hôtel de ville.
- 32 *L'Étoile du Lac*, 30 janvier 1964.
- 33 *L'Étoile du Lac*, 22 février 1967.
- 34 Avis du conseil de la ville aux contribuables de Roberval, le 1er février 1964.
- 35 *Idem.*
- 36 Ce référendum, qui portait également sur quelques points à changer à l'ancien règlement de prohibition, a été accepté avec 195 de majorité sur un total de 884 votants; 528 ont voté pour, 333 contre et un nombre de 23 bulletins furent rejetés.
- 37 *L'Étoile du Lac*, 30 janvier 1964.
- 38 *L'Étoile du Lac*, 6 février 1964.
- 39 À l'époque, le gouvernement libéral de Jean Lesage était au pouvoir, mais le député du comté de Roberval, J.-Georges-Gauthier, était membre de l'Union nationale, parti formant l'opposition officielle. Monsieur Philippe Côté, de Roberval, avait été désigné par les militants libéraux du comté pour faire le lien et transmettre les demandes des électeurs auprès des divers ministères.
- 40 *L'Étoile du Lac*, 18 janvier 1967.
- 41 *L'Étoile du Lac*, 11 janvier 1967.
- 42 Depuis la fondation du Comptoir Roberval inc., à la suite du président fondateur, Charles-Élie Simard, secondé principalement par Me Cyrille Potvin, avocat, les présidents suivants s'étaient succédé: Alfred Blackburn, Wellie Gagné, Dr Adrien Plante, Barnabé-A. Boivin, Georges Gagnon et Charles-Edouard Martel, président en 1967. Avaient agi comme secrétaires, Wellie Gagné, Me Cyrille Potvin, avocat, Charles-Élie Simard et le gérant Arthur Fortin, depuis le 5 avril 1961. En plus du président Charles-Edouard Martel et du secrétaire J.-Arthur Fortin, les membres du «Comptoir» au début de l'année 1967 étaient les suivants: Gilles Simard, vice-président, Mme Marie Vallée-Marcotte, Mme Marie-Rose Parent-Drapeau, Messieurs Georges Gagnon, Léonce Desgagné, Wilfrid Robitaille et Me Léonce Lévesque, notaire. Dans le comité de Les Oeuvres de Bienfaisance Inc, on retrouvait les personnes suivantes: Bernardin Beaucage, président, Philippe-Auguste Morin, vice-président, Albert Néron, Iias Gagnon, Dr Adrien Plante, Wellie Gagné, Lucien Têtu, Guy Leclerc, Barnabé-A. Boivin, Mme Bernadette Otis-Marcotte, Jacques Fournier, F.-X. Bouchard.
- 43 *L'Étoile du Lac*, 22 février 1967.
- 44 *L'Étoile du Lac*, 8 mars 1967.

Brefs historiques de diverses routes de la région

par **Chantale Rondeau**
étudiante de 3^e année
techniques de la documentation
Cégep de Jonquière

Introduction

L'emplacement géographique du Saguenay—Lac-Saint-Jean, c'est-à-dire son éloignement par rapport aux autres régions, fait en sorte que sa colonisation et son évolution furent difficiles. C'est pourquoi l'ouverture de routes pour le relier aux différentes autres régions a été fort importante, cruciale même pour sa survie économique, touristique et sociale. On remarque d'ailleurs que, pour chaque grande route, les demandes et leur concrétisation ont été longues et ardues. La réalisation de chacune de ces routes, soient les 167, 169, 170, 172, 175, ainsi que le boulevard du Saguenay, s'est étendue sur de nombreuses années. Et à cela, il faut ajouter une route qui en est à ses premiers kilomètres, et que certaines personnes, pourtant bien placées, considèrent encore comme utopique; il s'agit de l'Autoroute 70. L'ébauche de toutes ces routes, les procédés utilisés pour les construire, notamment la route 175, et les moyens de pression entrepris pour les finaliser, comme l'opération Entonnoir en ce qui concerne la route 172, seront abordés dans les pages qui suivent. Voici donc la petite histoire de l'ouverture des routes de notre région de ses débuts à aujourd'hui.

Boulevard du Saguenay

Il est difficile de faire l'histoire de cette route de façon claire et précise. De fait, bien peu de renseignements ont pu être obtenus en ce qui concerne le boulevard du Saguenay. On parlait d'abord des boulevards Saint-Ignace et Taschereau, ainsi que de la paroisse Saint-Jean-Eudes, près de Chicoutimi. Le 17 janvier 1951, le conseil de Chicoutimi approuve le projet d'annexion du boulevard Saint-Ignace et de la paroisse mentionnée plus haut. En mai de la même année, une demande au ministère de la Voirie est faite pour l'élargissement d'une section du boulevard. Puis, c'est

le silence jusqu'en septembre 1973, où un article informe la population qu'une route à quatre voies serait construite au coût de 5 000 000\$ (possiblement le boulevard du Saguenay). Après plus de dix ans de silence dans les journaux, un article dans *Le Réveil* du 14 mars 1989 déclare que l'état du boulevard est lamentable. Ce qui pousse la ville de Chicoutimi à en faire le réaménagement dans sa partie est. En ce qui concerne la partie ouest du boulevard, la façon dont les travaux de réfection sont effectués soulève le mécontentement et l'enterrement du projet de réaménagement comme tel. Malheureusement, cela en fait une route dangereuse, qui provoque trop souvent des accidents mortels.

Quant aux tout premiers débuts de la route, les seuls écrits retracés se trouvent être un petit document qui remonte au 10 décembre 1929, et qui propose différents tracés par lesquels on ferait passer une route régionale entre Chicoutimi et Jonquière. La suggestion apportée alors est celle du tracé du rang Saint-Ignace et du boulevard Taschereau sur le bord du Saguenay. Ce qui s'avère être l'actuel boulevard du Saguenay.

Autoroute 70 (Alma—La Baie)

L'historique de l'autoroute 70 ne contient pas vraiment de renseignements sur les premiers balbutiements de celle-ci. Mais il semble que les discussions ont débuté au début des années 1970. Le laps de temps écoulé jusqu'à aujourd'hui n'a pas permis une grande réalisation de cette route. Après le premier et unique kilomètre reliant Chicoutimi à Jonquière, seul un nouveau tronçon de 3,3 km a été finalisé, soit celui qui va de Chicoutimi vers Ville de la Baie, ouvert le 20 octobre 1990. La difficulté de la réalisation de ce projet réside dans le consensus sur le tracé de la 70. Bien que certains lui attribuent une priorité pour la modernisation des voies de communication du Saguenay—Lac-Saint-Jean, plusieurs croient

important de donner la priorité à la réfection de la route 175 de la Réserve faunique des Laurentides, ou à une route à quatre voies sur la 170.

Il semble que les gouvernements soient prêts en 1990 à prolonger l'entente fédérale-provinciale sur cette route, entente signée en 1977. Beaucoup d'études d'impact sur ce projet ont été réalisées par le MENVIQ. Les coûts prévus sont de l'ordre de 89 millions de dollars. Cette autoroute est considérée comme une utopie et un mirage pour la région, car dans les faits, elle n'existe que sur papier. Ce qui, en 1991, pousse le député Jacques Brassard, alors dans l'opposition, à sommer Québec d'agir immédiatement. En 1992, on demande que les plans et devis soient terminés pour lancer les appels d'offres dans les plus brefs délais. Quelque temps plus tard, le député Jean-Pierre Blackburn s'objecte à une tentative de détournement d'une partie du budget de la part du ministre délégué aux transports, Sam Elkas. Bien que l'on prévoie que l'autoroute sera terminée d'ici 2005, il apparaît qu'elle est le symbole du désengagement de la part des politiciens. L'ex-député, Francis Dufour, retiré de la politique, avoue que la promesse électorale de la route Alma—La Baie est une erreur, car les coûts en sont trop élevés et toute la circulation semble paralysée par cette attente. Mais le projet a un défenseur tenace au gouvernement en la personne du député péquiste, Gérard-Raymond Morin. Bien que le gouvernement soit exaspéré et ennuyé par le sujet, M. Morin poursuit ses assauts en affirmant qu'il est le seul engagement d'envergure de leur part, et qu'il ne faut pas que l'autoroute soit reléguée aux oubliettes comme le projet «Ville Saguenay», (fusion de Jonquière—Chicoutimi). Même s'il y a mobilisation régionale et signature de pétitions de la part de citoyens, le tracé suscite quand même une dissension dans le haut du Lac-Saint-Jean, et dans la ville de Jonquière pour la portion qui doit la traverser.

Cependant, l'autoroute Alma—La Baie ne réussit pas qu'à provoquer discussions après discussions et à gaspiller encre et papier: un nouveau tronçon est actuellement en construction entre Jonquière et Larouche. Un dossier à suivre.

Route 167 (Saint-Félicien—Chibougamau)

L'histoire de la route 167, qui porta d'abord le nom de route Saint-Félicien—Chibougamau, puis celui de boulevard Onésime Gagnon, remonterait à 1929. En effet, les premières demandes ont été faites cette année-là par des compagnies minières à l'honorable M. Perreault, pour la construction d'un chemin d'hiver. Il semble que l'entreprise de cette voie vers le nord ait été mise en marche par monsieur Onésime Gagnon, titulaire du ministère des Mines, sous le règne libéral de l'époque. Puis en 1936, année où le gouvernement accorde enfin le permis de construire la route Chibougamau—Lac-Saint-Jean, une demande est faite pour que cette route soit carrossable. Mais en 1937, rien n'a encore bougé. Une réunion se tient au bureau du Premier ministre, monsieur

Maurice Duplessis: les représentants des Chambres de commerce du Lac-Saint-Jean et de la Mauricie y réclament la continuation des travaux pour un chemin d'été. Tous sont d'accord sur le tracé à emprunter, estimé à 150 milles plutôt qu'à 130. Cette unanimité réjouit le Premier ministre. En 1949, le ministère des Mines inaugure sa saison de construction routière entre le Lac-Saint-Jean et Chibougamau. On estime que la circulation se fera librement à la fin de l'été sur une distance d'environ 160 milles. En novembre de la même année, le gouvernement de la province annonce que la route est sur le point d'être terminée.

En 1956, une demande de 38 500\$ est faite pour l'entretien de la route cet hiver-là, car l'Association des chemins d'hiver prévoit un déficit pour l'année 1955-1956. Même si le gouvernement acquiesce à la demande et verse un octroi, on fait appel à des souscriptions publiques. Près de 10 ans plus tard, soit en 1965, le ministre des Terres et Forêts demande à son collègue de la Voirie de paver pour l'été la section de la route qui traverse Canton Dufferin, Dumais et Quesnel, soit sur une distance de 10,74 milles. Deux ans plus tard, on apprend, par l'entremise d'un article du journal *L'étoile du Lac*, que la route Saint-Félicien—Chibougamau ne correspond plus à la personnalité industrielle de la région minière. Les intéressés estiment qu'il est urgent de faire la réfection et l'asphaltage du boulevard Onésime Gagnon. Selon eux, la démarche auprès du gouvernement est un droit justifié par les entreprises déjà en place, et pour le potentiel de nouvelles industries. En novembre de cette même année (1967), une assemblée a lieu au cours de laquelle une partie des personnes présentes considèrent que le secteur Chibougamau fut oublié jusqu'à maintenant, et que l'on doit exiger la réfection totale de la route dans un avenir rapproché. Les coûts évalués sont de 10 000 000\$.

Le 28 août 1968, l'éditorial d'un journal local demande au député provincial de se presser, car il faut considérer l'asphaltage de cette route comme un placement immédiat, un trait d'union entre les deux régions. Bien que le député Robert Lamontagne annonce des dépenses de 1 million de dollars pour des travaux d'asphaltage de la route Saint-Félicien—Chibougamau, avec la priorité à celle-ci plutôt qu'à la route Chapais—Senneterre, la colère gronde. Il reste encore 87,4 milles de route à paver sur les 146, et les gens réclament un écrit officiel précisant que cette route sera complétée d'ici 1974. On menace de faire un blocus sur la route puisque, dit-on, cela fait 16 ans que l'on attend. Le 11 août, le blocus est mis en place. Et c'est le 18 de ce même mois qu'il est levé, car on croit avoir obtenu la promesse que le chemin sera terminé à l'automne. Mais il y a rebondissement le 1er septembre quand le sous-ministre à la Voirie affirme qu'il n'a jamais autorisé cette promesse. Ce qui amène le député Lamontagne à dire qu'il fera tout pour que le projet soit réalisé au plus tôt.

En 1972 pourtant, les 10 milles de route manquants ne sont toujours pas achevés, et le Comité de citoyens de Chibougamau, offusqué, menace d'organiser un autre blocus sur la route en

question. Deux ans plus tard, il y a un soulagement, car les travaux progressent entre Saint-Félicien et la vallée du cuivre. Même si l'on avait confirmé que la route serait prête en 1975, le maire de Chibougamau, monsieur Debilly, réfute cette affirmation, propos que le député Lamontagne essaie d'atténuer. En 1975, le ministère des Transports consacre 3,6 millions de dollars au parc de Chibougamau pour le parachèvement de la route 167, et pour la rendre plus sécuritaire.

Les années 1980 amèneront l'histoire de la «Route Pan-Québec». Cette route devait relier le boulevard Onésime Gagnon (167) près de l'entreprise Pan-Québec au boulevard Saint-Félicien de la ville du même nom, mais sans déboucher directement sur le boulevard Hamel. Ce qui n'obtient pas l'appui des commerçants car, non seulement ce tracé nuirait à leurs affaires, mais la Pan-Québec pourrait faire transformer le boulevard Sacré-Coeur en cul-de-sac. Quelques mois plus tard, le dossier est toujours dans l'impasse. En 1983, on demande encore d'accélérer la construction de la route dite «Route Pan-Québec», puis les journaux n'en parlent plus...

Route 155 (Roberval—La Tuque)

D'après les écrits recueillis dans les archives régionales, il apparaît que de nombreux journaux comme *Le Colon*, *L'Étoile du Lac* de Roberval et *Le Progrès du Saguenay* ont traité de ce projet entre 1926 et 1976. De plus, une correspondance importante a été relevée sur le sujet, provenant du fonds d'archives de Mgr Victor Tremblay. Même si ces lettres ont été échangées sur une courte période, il semble qu'elles aient pesé sur les décisions qui ont suivi, comme d'en laisser la responsabilité au gouvernement provincial. Enfin, on trouve une carte montrant les deux tracés possibles du projet de la route Roberval—La Tuque.

En se basant sur un article tiré du journal *Le Colon*, en 1926, il est permis de croire que les premières démarches pour une route carrossable venaient des citoyens de La Tuque. En effet, ce sont eux qui ont fait la traversée forestière pour aller chercher l'appui des gens du Lac-Saint-Jean. Ce n'est qu'en 1933 cependant que les journaux reparlent de cette route en rapportant la demande d'un conseiller de la ville de Montréal, M. A.-E. Goyette, pour le prolongement de celle-ci. Il apparaît que les années 30 ont été alors déterminantes. L'intérêt et les demandes répétées tant du côté de la Mauricie que du Lac-Saint-Jean ont incité le gouvernement canadien à contribuer au projet, mais sa concrétisation dépendait du gouvernement québécois. Cette route attendue depuis un demi-siècle aura d'abord été construite, et ouverte en 1957, aux frais des compagnies forestières Consolidated Paper et International Paper. Évidemment, il ne s'agissait pas encore d'un boulevard et on y roulait sur du gravier.

Pour améliorer cette voie forestière, de nombreuses demandes de travaux et de prolongements ont été acheminées au

gouvernement provincial et plus particulièrement au ministère de la Voirie. Celle qui porta d'abord le nom de route Roberval—La Tuque, puis route 19, et enfin route 155, aurait été finalisée vers la fin des années 60, soit 1967 ou 1968. D'après les articles retracés, elle semblait mal connue de la population à l'époque, car on ignorait qu'elle était à toutes fins utiles terminée, et cela, bien qu'elle réponde à un réel besoin de la région du Lac-Saint-Jean. Il est certain que cette route, comme tant d'autres, a fait l'objet, au fil des années, de critiques répétées. Elle est même qualifiée, dans un article de *L'Étoile du Lac* du 21 février 1973, de «véritable chemin de chantier».

Comme il est mentionné au début de ce résumé, le projet de la route Roberval—La Tuque (155) a suscité une correspondance suivie, en 1938-1939, entre principalement M. l'abbé André Laliberté, rédacteur au journal *Le Progrès du Saguenay*, son cousin M. Ernest Desbiens de La Tuque, M. J.-Edouard Boily, secrétaire de la Chambre de commerce de Roberval, le maire de Roberval de l'époque, M. J.-François Tremblay, ainsi que M. J.-S.N. Turcotte, président de la Chambre de commerce. Dans cette correspondance, il était bien sûr question de la réalisation de la route et de sa nécessité, mais le sujet central demeurait le tracé que l'on ferait prendre à celle-ci. D'un côté, certains voulaient qu'elle passe par la rivière La Croche qui allait par Sainte-Edwidge jusqu'à Roberval. D'autres, comme les résidents du Lac Bouchette, voulaient le tracé de la rivière Bostonnais—Lac des Commissaires pour aboutir là où elle est présentement, c'est-à-dire à Chambord. On résolut donc de laisser le gouvernement décider de son emplacement, c'est-à-dire le tracé que l'on connaît maintenant: La Bostonnais.

Depuis sa construction, de nombreux travaux d'entretien et d'amélioration ont été apportés afin d'augmenter la sécurité routière, ainsi que les conditions de roulement et de fluidité de la circulation.

Le 22 avril 1997, le ministre des Transports dévoilait, à l'occasion d'un déjeuner de la Chambre de commerce de La Tuque, le plan stratégique d'intervention sur la route 155. Plus de 55 millions de dollars seront donc investis d'ici l'an 2004 afin d'assurer un lien routier efficace permettant la mobilité des personnes tout en favorisant l'entrée et la sortie rapide des biens économiques.

Il est à noter que les recherches sur l'historique de cette route ont été faites au Centre d'archives de Roberval, pour les articles de journaux, et aux Archives nationales du Québec à Chicoutimi, pour la correspondance.

Route 169 (Réserve faunique des Laurentides)

Ce dossier renferme l'histoire de la route 169, en sa portion qui passe dans le Parc des Laurentides, de ses débuts en 1843, jusqu'à apparemment 1944. Comme ces écrits sont assez complets,

il n'y a pas nécessité d'en faire un résumé historique à proprement parler... La lecture en sera d'autant plus intéressante. Mais il est tout de même important de connaître les différents noms que cette route a portés au cours de son histoire.

La route 169 était à ses débuts connue sous le nom de «Chemin de Québec» par les gens du Lac-Saint-Jean et de «Chemin du Lac-Saint-Jean» par ceux de Québec et des autres régions. Elle était aussi connue, à cette même époque, sous l'appellation de «Chemin des Poteaux», en raison de la présence de deux grands poteaux à quatre milles de Stoneham, lesquels marquaient l'entrée du «Chemin du Lac». C'est vers 1955 qu'elle fut nommée «Boulevard Hébert» (54-A) en l'honneur de l'abbé Nicolas de Tolentin Hébert, qui a été considéré comme l'âme de l'ouverture de la Vallée du Lac-Saint-Jean. Cette route est une branche de la route 54, et elle aboutit à Hébertville. Il est aussi fait mention, au début de l'histoire de la route, du «Chemin des Jésuites», qui se trouvait être la route qui ceinturait le lac Saint-Jean à l'époque.

Enfin, il faut dire que les notes sur l'histoire de cette route ont été écrites par Mgr Victor Tremblay et conservées dans son fonds d'archives personnel aux Archives nationales du Québec à Chicoutimi. Autre point à noter, aucun article de journal sur cette route n'a été retrouvé dans les recherches historiques actuelles.

Route 172 (Chicoutimi—Tadoussac)

Notons d'abord que la route 172, qui part de Delisle jusqu'à la Côte-Nord, fut l'objet de nombreuses demandes. Son nom de canevas fut celui de route Sainte-Anne-Tadoussac, en raison des villes destinées à être réunies, soit Sainte-Anne de Chicoutimi (à l'époque) et Tadoussac, bien entendu. Par la suite, elle était appelée route Chicoutimi—Tadoussac, mais il a aussi été suggéré par des citoyens de la nommer «Route Jean-Lessard», en raison de l'implication de l'homme pour ce projet. Il semble que la route 172 entre Chicoutimi-Nord et Saint-Coeur-de-Marie portait déjà un nom en 1869, celui de «Chemin Archambault», en l'honneur de Louis Archambault, ministre de l'Agriculture et des Travaux publics, en visite dans la région cette année-là.

Plusieurs articles de journaux portant sur l'évolution de la route Chicoutimi—Tadoussac ont été retrouvés. En effet, les articles en question, dont les dates s'échelonnent du 16 octobre 1957 au 21 mai 1967, font état de tous les appuis qu'a reçus le projet de cette route, en raison de son importance. Il est fait mention que les citoyens, de part et d'autre de celle-ci, durent attendre vingt-huit années avant le début de sa construction. Il semble que les premières demandes pour cette route ont été faites en 1931. Les travaux débutèrent puis s'arrêtèrent pour ne reprendre qu'en 1959, après la guerre. En 1962, la route 172 n'était toujours pas terminée et on espérait son parachèvement pour 1967. Entre-temps, une opération dite «Entonnoir» fut déclenchée pour accélérer le processus. Celle-ci était une initiative de la Chambre de commerce

de Chicoutimi, sous l'instigation de monsieur Michel Corriveau, afin de faire bouger le gouvernement. Elle consistait à inviter la population à venir manifester leur appui au projet en se rendant sur la route même. Le dernier article, en date du 16 octobre 1967, demande que l'on baptise la route «Jean Lessard»; on peut donc croire que c'est durant cette année-là qu'elle a été complétée. Certains articles sont accompagnés de plans ou de cartes montrant l'évolution des travaux et sont présentés par le ministère de la Voirie.

Les documents écrits sur la route 172 sont extraits du fonds d'archives de Mgr Victor Tremblay. Cette correspondance établie entre 1961 et 1965 a comme acteurs principaux la Chambre de commerce du Saguenay, la Chambre de commerce de la Côte-Nord et le premier ministre Jean Lesage. Dans une lettre que ce dernier adresse à la Chambre de commerce du Saguenay, le 2 juillet 1959, il assure celle-ci être en faveur de cette route et de l'urgence d'établir des communications routières entre le Saguenay et les autres comtés. Il promet donc aux citoyens de la région que, s'il est élu aux prochaines élections, son gouvernement s'occupera de la réalisation de la route Chicoutimi—Tadoussac.

Ensuite, une longue lettre fait état de la demande de la Chambre de commerce du Saguenay au premier ministre de l'époque, pour la route Sainte-Anne—Tadoussac, et dit pourquoi il est impérieux que cette route soit ouverte. On fait montre d'impatience et d'exaspération, du fait que la route n'est toujours pas terminée en 1961, et on demande au gouvernement d'agir. Comme monsieur Lesage est élu premier ministre et qu'il n'y a toujours rien de fait, la Chambre de commerce de Chicoutimi envoie, le 13 janvier 1961, une lettre à celui-ci pour lui rappeler sa promesse. On estime que la réponse du cabinet se fait attendre. Une lettre du 1er février 1961 informe les gens de la Chambre de commerce régionale que le mémoire qu'elle lui a fait parvenir sera remis entre les mains du ministre de la Voirie, monsieur Bernard Pinard. Puis vient une lettre de la Chambre de commerce de la Côte-Nord à celle du Saguenay, avec des remerciements pour toutes les démarches faites sur le projet de la route Chicoutimi—Tadoussac.

Enfin, on retrouve une liste de toutes les Chambres de commerce qui ont donné leur accord à la construction de cette route. Ceci se termine par deux petits documents: le premier, un communiqué de presse du lundi 30 juillet 1962, relate un peu d'histoire et affirme que la situation actuelle n'a guère changé. Et il présente, avec des points clairs, les avantages de cette route. Le second rend hommage à trois hommes qui ont apporté leur soutien plein et entier à cette réalisation, soit messieurs Jean-Arthur Lessard, Antoine Dubuc et Alfred Tremblay.

Route 170 (Chicoutimi—Saint-Bruno)

La route, qui a comme tracé Chicoutimi—Saint-Bruno en passant par Jonquière, aurait été officialisée, selon les recherches, vers 1972-1973, mais il est difficile d'en établir la date exacte. Son

nom initial, du moins en sa portion Chicoutimi—Jonquière était «Route 16-A», mais en ce qui concerne la partie qui traverse la ville de Jonquière, le boulevard du Royaume, il s'agissait au départ de la rue Nelson, qui séparait alors les villes de Jonquière et de Kénogami. Enfin, la route Jonquière—Saint-Bruno a toujours été connue sous cette dernière appellation, avant le nom de route 170. Déjà, en 1959, on parle d'une route Jonquière—Larouche pour se rendre à Saint-Bruno, et cela par l'annonce de travaux de dynamitage. Dès lors, son tracé fut discuté à maintes reprises. Les années 90 sont encore plus fertiles en critiques, plaintes, revendications et tergiversations. Le côté est de la route 170, entre Chicoutimi et Jonquière, a été l'objet de nombreux travaux d'élargissement et de la construction d'une route à quatre voies. Quand le gouvernement décida de faire la route qui mène jusqu'à la jonction du boulevard Talbot (partie est), on détermina que la réunion de la route 16-A et du rang Saint-François serait le meilleur tracé à adopter à partir de la ville de Jonquière.

Que ce soit du côté du Lac-Saint-Jean, ou celui qui mène vers Québec, cette route est comme bien d'autres encore aujourd'hui, en éternelle construction et réparations. Enfin, il est à noter qu'en raison de son état et des nombreux accidents survenus, cette route est surnommée par nombre de personnes «route de la mort».

Route 175 (Réserve faunique des Laurentides)

L'histoire de la route 175, qui traverse ce que l'on a appelé encore le Parc des Laurentides, remonte à plusieurs années avant le début des travaux officiels. En effet, la question de cette route est soulevée dès 1926, à la suite d'une démarche faite le 16 décembre 1925 par des gens du Lac-St-Jean. Mais à l'époque, un avocat de Chicoutimi, M. Onésime Tremblay, s'oppose fortement au projet. Car, selon lui, cette route a comme inconvénient de ne pas relier la région au comté de Charlevoix. Et l'on note que le seul chemin utilisé en ce temps-là, et le plus favorisé, était celui de Québec—Saint-Urbain, appelé Petit Parc ou Route de la galette. Nous retraçons l'historique des débuts de la route 175 dans un résumé écrit par M. Émile Benoit. Voici les grandes lignes de ce que l'on y apprend.

Des travaux d'arpentage et le tracé de la nouvelle route sont effectués en 1944 et 1945, et c'est à la fin de l'été de cette dernière année que débutent les travaux de construction à proprement parler. On accorde deux principaux contrats pour cette route: le premier, dans la section sud (Les Poteaux), près de Stoneham, est accordé à la société *Cartier construction* pour 48,26 milles de route à faire. Le deuxième, section nord, près du lac Jacques-Cartier, est donné à la société *Champlain construction*, pour 53,887 milles. Cette dernière a donné plusieurs sous-contrats. On dit que lorsque la route Québec—Chicoutimi—Lac-St-Jean sera terminée, la distance sera de 130 milles environ, au lieu de 157 milles par Saint-Urbain de Charlevoix (route 56), et de 207 milles par Saint-Siméon de Charlevoix (route 16). On estime que le trajet sera de deux

heures trente minutes. La construction de cette route est une entreprise qui se compare à celle de la route de l'Alaska, en raison des problèmes rencontrés, mais avec des difficultés et une complexité encore plus grandes. Les principaux obstacles étaient les tourbières nombreuses, le sol gelé et dur toute l'année, et les pans de montagnes en roc solide (ce qui a nécessité du dynamitage). On dut aussi détourner la rivière Montmorency sur une partie et procéder à l'aménagement artificiel d'un nouveau lit. Des chemins de pénétration et de service ont été faits pour faciliter sa construction, etc. Voilà les renseignements apportés par M. Benoit .

L'ouverture de cette route (1948) et son inauguration officielle (1951) sont des dates importantes dans l'histoire de la région, car les communications y sont grandement facilitées. Les premiers à emprunter la route du Parc sont des chauffeurs d'autobus (voyages organisés), et ils se disent satisfaits de son état. Dès les premières années, on demande le concours essentiel du gouvernement pour l'entretien, par l'entremise de souscriptions et de fonds. Il est certain qu'en 1949, il y a encore des travaux de pavage à faire, et que l'année suivante, les coûts pour cette route atteignent les 21 millions de dollars.

Un premier accident arrive, ce qui provoque les premières demandes et réclamations pour l'améliorer. En 1953, les travaux pour un prolongement jusqu'à Jonquière (par le rang St-Pierre), sont exécutés. Les années 70 sont fertiles en critiques. Même si le Parc des Laurentides est qualifié par certains usagers de «route inhumaine», un ingénieur, monsieur Philippe Bureau, affirme qu'on ne peut faire mieux qu'une patrouille de nuit, et qu'on ne doit pas penser à une autoroute à quatre voies. Un mouvement de contestation et l'organisation de «L'opération boulevard» sont provoqués par l'insatisfaction des gens face à l'état du Parc; et bien que le ministère des Transports octroie 11 millions de dollars en 1974, les usagers disent qu'ils ne sont pas dupes. Selon eux, il n'y a pas lieu de «se flatter la bedaine» avec ce cataplasme pour cette route dite de cauchemar qui mérite bien son nom de «boulevard de la mort». Des travaux d'élargissement sont faits en 1975, puis, on élabore un projet de reconstruction pour une autoroute à quatre voies, en 1976. L'idée de cette autoroute se poursuit dans les années 80 avec l'implication de nombreux politiciens (ils sont en campagne électorale), et des pressions sont faites par les citoyens et un comité intermunicipal.

La création d'un nouveau mouvement appelé «Accès bleuets» est mis en branle en février 1989, car on juge que l'état de la 175 est désastreux, et que cette dernière manque de sécurité. Cette organisation vise à faire bouger le gouvernement pour l'amélioration du boulevard Talbot. «Accès bleuets» s'indigne lorsqu'en 1994, il a vent que le gouvernement veut privatiser la patrouille-secours. Ce service, entré en fonction le 23 mars 1989, regroupe huit hommes qui font la navette entre les deux limites de la Réserve faunique afin de porter assistance aux voyageurs en difficulté. Il semble que cette fermeture ou privatisation n'était qu'une rumeur.

Mais la situation de ce service est continuellement remise en question encore aujourd'hui, et cela au gré des campagnes électorales. Pour des fins historiques, deux cartes sont insérées: la première datant de 1926 montre le trajet que les gens empruntaient à l'époque, soit la route de Saint-Urbain; l'autre est une carte de la nouvelle route Québec—Saguenay—Lac-Saint-Jean, en 1948.

Dix ans après sa création, le mouvement «Accès bleuets» travaille encore aujourd'hui à encourager l'amélioration de la route 175, le fameux Parc, que l'on appelle maintenant la Réserve faunique des Laurentides. Mais cette fois, les deux ordres de gouvernement sont sollicités pour une autoroute à quatre voies, et la population du Saguenay—Lac-Saint-Jean semble toujours d'accord avec cet ambitieux projet qui devrait assurer son développement économique.

Conclusion

En conclusion, on constate que, même si chacune de ces routes a reçu son lot de critiques, elles ont, en contrepartie,

bénéficié de leur part d'octrois qui ont permis leur amélioration. Ce qui favorise le Saguenay—Lac-Saint-Jean dans sa continuité de Royaume qui tient à garder contact avec le monde. Les grandes routes régionales contribuent de façon significative à cette nécessaire communication.

Références

Les Archives Nationales du Québec à Chicoutimi;
Le Centre d'Archives de la M.R.C. Domaine du Roy à Roberval;
Le Centre d'Archives de la M.R.C. Maria-Chapdelaine à Dolbeau;
L'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC);
Les journaux:
Le Point à Dolbeau;
L'Étoile du Lac à Roberval;
Le Réveil à Jonquière;
Le Progrès du Saguenay à Chicoutimi (autrefois)
Le Progrès-Dimanche et *Le Quotidien* à Chicoutimi;
Le Soleil de Québec;
La Presse de Montréal.



Les monuments de piété à Roberval

par Marcel LeBlanc
Société d'histoire de Roberval

L'homme, créature raisonnable mais douée d'une intelligence bornée, est constamment inquiété par les mystères qui l'entourent et particulièrement par la mort. Son sens religieux, souvent près de la superstition, l'amène à de nombreuses dévotions. C'est ainsi qu'on trouve dans le monde entier plusieurs sculptures ou monuments, édifiés sous diverses formes, en l'honneur de ses dieux.

Que ce soit les dolmens et menhirs de l'âge de pierre, les grandes statues monolithiques de l'île de Pâques, en Polynésie, les pyramides d'Égypte, celles du Mexique et du Pérou, sans oublier la ziggourat babylonienne, les cathédrales de France et d'Europe, les pagodes des peuples primitifs, partout et de tout temps, la spiritualité des hommes a laissé son empreinte et ses marques.

Ici au Québec, de la croix de Jacques Cartier, plantée à Gaspé en 1534 pour prendre possession du Canada, de la croix découverte à la rivière Métabetchouan par le Père Jean Dequen en 1647, jusqu'à la dernière de nos chapelles actuelles, notre pays, autant sinon plus qu'ailleurs, possède ses oeuvres architecturales religieuses, partie intégrante du patrimoine.

À Roberval en particulier, même en omettant les églises Notre-Dame et Saint-Jean-de-Brébeuf, les nombreuses stèles de trois cimetières, la chapelle, les clochers et les croix du monastère des Ursulines, la chapelle de l'Hôtel-Dieu, on inventorie dix-huit monuments dédiés soit à Jésus, soit à divers saints du Ciel. Six parmi eux peuvent être considérés comme semi-publics puisqu'ils sont exposés à la vue des passants. Sont du domaine public: la statue du Christ-Roi, à la rue



Croix Labeaume. Photo: 1994.



*Calvaire au cimetière de Roberval.
Photo: 1997.*

Brassard, le monument des Martyrs canadiens, devant l'église Saint-Jean-de-Brébeuf, la statue Notre-Dame, dans le parc du même nom, et le calvaire, dans le cimetière de Roberval.

Les membres de la Société d'histoire de Roberval aimeraient cependant ajouter un dix-neuvième monument, soit une croix du chemin, à l'endroit de la première chapelle Notre-Dame et des deux petits cimetières dans l'Anse de Roberval. Ce serait sans doute un geste opportun à l'occasion du 150^e anniversaire de l'arrivée des premiers défricheurs, en l'année 2005.

1. Croix du chemin au boulevard Saint-Dominique (croix Labeaume) (monument semi-public)

Au printemps 1901, dans la partie nord de la localité, le Français Alexis Labeaume (1853-1927) plante une croix du chemin au sud-ouest de la route régionale. Cet ancêtre des Labeaume de la région venait de quitter son pays natal pour fuir les mesures anticléricales du ministre Waldeck Rousseau. En 1958, son fils Julien Labeaume, né à Paris le 21 février 1884, renouvelle cette croix au nord-est du chemin. En 1982, un camion la démolit accidentellement et Rosaire Langlais, petit-fils d'Alexis Labeaume, en érige une nouvelle à son

endroit actuel, près de la maison qui porte le numéro civique 2390.¹

2. Calvaire au cimetière de Roberval (monument public)

En 1880, l'abbé Ernest Lizotte, curé de la paroisse Notre-Dame, préside à la translation des restes des trois cents corps inhumés dans



Statue d'un Sacré-Coeur pénitent, en façade du Collège Notre-Dame.



Agrandissement de la statue du Sacré-Coeur.

les deux petits cimetières de l'Anse, dont le premier a servi de 1859 à 1865 et le second de 1865 à 1873. Les ossements des pionniers seront désormais dans le cimetière de l'église construite en 1873 et qui servit au culte jusqu'en 1967. En 1927, on inaugure un nouveau cimetière en bordure du boulevard Saint-Dominique et une nouvelle translation y amènera les restes de 2699 corps à l'automne 1936.²

Statue d'un Sacré-Coeur pénitent, en façade du Collège Notre-Dame (monument disparu)

Un jour du printemps 1916, le feu se déclare au magasin Côté, Boivin & Cie de Roberval³, localisé presque en face de l'Académie



Sacré-Coeur de Montmartre, à l'intersection nord des rues Paradis et Saint-Joseph, 1918 à 1956. Photo: ca. 1945.

Notre-Dame des frères maristes et dont l'édifice avait été lui-même incendié en février 1915.⁴ Le gérant du commerce, Armand Lévesque, entraîné à négocier quotidiennement, promet alors à la Providence de faire ériger une statue du Sacré-Coeur à Roberval si son entreprise est sauvée. Son voeu ayant été exaucé, il entre alors en pourparlers avec le frère mariste⁵ Marie-Eparque, directeur de la communauté et qui préside alors à la construction d'une nouvelle bâtisse. Même si l'Académie Notre-Dame portera désormais le nom de Collège Notre-Dame, le directeur ne peut refuser l'offre généreuse d'un bienfaiteur et, à défaut d'une statue de la Vierge, ce sera un Sacré-Coeur pénitent qui apparaîtra à la devanture, sur le socle prévu par l'architecte. Une statue de bois recouverte de cuivre doré et mesurant 162,5 cm est alors commandée au sculpteur Louis Jobin, de Sainte-Anne-de-Beaupré, et elle est reçue à Roberval au milieu de mai 1917.⁶ Après la bénédiction, devant le donateur et une chapelle remplie de paroissiens, ce monument veillera sur les étudiants et les passants du boulevard Saint-Joseph durant près de trente ans.

En mai 1944⁷, une rafale durant une tempête de vent fait tomber le Sacré-Coeur qui se brise au sol; on sauve cependant le recouvrement métallique qu'on entrepose au sous-sol de l'édifice. Après quelques années, on le donne au Musée de la Société historique du Saguenay où il est actuellement introuvable.⁸

**Statue d'un Sacré-Coeur de Montmartre (1918-1956)
et statue d'un Sacré-Coeur pénitent (1956-1969)** ⁹
(monuments disparus)



Sacré-Coeur pénitent au Domaine du Bon Temps. Photo: 1997.

À l'automne 1918, alors que le monde entier subit les affres de la Première Grande guerre et que les Québécois se trouvent trahis d'être soumis à la loi de la conscription, qui oblige leurs enfants à aller exposer leur vie sur les champs de bataille européens, voilà qu'éclate une terrible épidémie, celle de «la grippe espagnole».

Dans le but de prévenir ou d'amoindrir les coups du sort, un groupe de parents éplorés convient de faire ériger un monument pour rappeler leurs inquiétudes au Sacré-Coeur de Jésus. À l'origine de l'implantation de cet orant, on

retrouve principalement des mères de famille, dont mesdames Arthur Rinfret, Ladislas Bolduc, Jean-Baptiste Dumont et autres. C'est ainsi que le 11 novembre 1918, le jour même de l'armistice, une statue de bronze est dévoilée au point de jonction nord de la rue Paradis et du boulevard Saint-Joseph. C'est un Sacré-Coeur de Montmartre, commandé chez Louis Jobin.¹⁰

En 1956, ce monument étant détérioré, il est confié à Maurice Trottier qui le transporte à son chalet dans les forêts en arrière de la localité de Sainte-Hedwige, à environ 25 km de l'église.¹¹

Le dimanche 10 juin 1956, à l'endroit du premier monument, on dévoilait une nouvelle statue du Sacré-Coeur, sur un piédestal de granit rose, les deux mesurant environ deux mètres.¹² Ces marques de piété seront la caractéristique du secteur jusqu'en 1969.

3. Sacré-Coeur pénitent au Domaine du Bon Temps (monument privé)

En 1969, alors que des travaux de voirie faisaient disparaître la pointe nord de la rue Paradis et du boulevard Saint-Joseph, Gérard Tremblay récupéra le monument du Sacré-Coeur, de même que son piédestal, pour l'implanter dans le jardin, à l'arrière de la construction dite Domaine du Bon

Temps, foyer pour personnes retraitées. La statue a été réparée et localisée par le concierge, Marcel Saint-Pierre, et elle est toujours exposée à la dévotion des résidents.¹³

4. Croix du chemin de la famille Guay (monument semi-public)

En 1922, cinquante-deux ans après le Grand feu de 1870, un nouvel incendie ravage les forêts des rangs II et III du canton, et même les îlots autrefois épargnés sont menacés. Invoquant le Dieu Tout-Puissant, père du Déluge selon la Bible et de l'Apocalypse selon le Nouveau Testament, Louis Guay, fils du pionnier Protais Guay, promet d'ériger un calvaire sur ses lots s'ils sont épargnés.

Sa demande est exaucée: pendant que le bois de ses voisins disparaît en fumée, ses peuplements d'épinettes et de pin gris sont



Bénédictio lors d'un deuxième renouvellement à l'été 1984.



Bénédictio lors d'un premier renouvellement à l'été 1942.



Croix de chemin de la famille Guay. Photo: 1997.



SHR.



SHR.

Statue Notre-Dame, escortée de deux anges, dans le parc de l'église Notre-Dame. Photo: 1997.



SHR.



Studio Chabot.

Parc Notre-Dame. Photo: ca. 1960.



SHR



SHR

Monument dédié aux Saints Martyrs Canadiens avec les deux anges qui l'escortent dans le parc Saint-Jean-de-Brébeuf. Photo: 1997.



SHR



SHR

Partie du Parc Saint-Jean-de-Brébeuf et ses monuments. Photo: ca. 1980.



Sacré-Coeur de Montmartre au sommet de la Côte «du Cran». Photo: 1994.

préservés. Croyant à un miracle à sa seule intention, il s'empresse d'honorer sa promesse: il érige une croix de bois au coin du chemin de front du rang II et de la route Allaire.

À l'été 1942, la croix vermoulue et détériorée est renouvelée par Robert Guay, fils de Louis, et elle est bénite solennellement par l'abbé Noël Gervais, vicaire à Notre-Dame. À nouveau victime de l'usure du temps, elle s'écroule en 1979.

En 1980, Robert Guay et Philippe Pilote abattent un cèdre «près de la chute» sur le lot Guay, en vue de renouveler une troisième fois la croix de famille. Il fallut quand même attendre l'année 1984 pour l'implantation et la bénédiction par le père Jean-Marie Hébert, m.s.c., le 10 juillet.

Chaque année jusqu'à maintenant, Jean-Paul Deschênes, un propriétaire de chalet des environs, y place un crucifix de bois avec un Christ de plâtre en couleur, le tout protégé par un petit toit. Au mois d'août, de belles fleurs vivaces ornent les alentours de ce monument entouré d'une clôture.



Statue du Sacré-Coeur, route «des Sauvages». Photo: 1997.

Cet humble signe de la rédemption, patrimoine de la famille Guay et de celles des environs, occupe les lieux depuis soixante-quinze ans; son ancienneté lui confère le droit au titre de bien culturel dont tous les Robervalois doivent être fiers.¹⁴

Cet humble signe de la rédemption, patrimoine de la famille Guay et de celles des environs, occupe les lieux depuis soixante-quinze ans; son ancienneté lui confère le droit au titre de bien culturel dont tous les Robervalois doivent être fiers.¹⁴



Statue du Christ-Roi, sur la rue Brassard. Photo: 1997.

5. Statue Notre-Dame dans le parc du même nom (monument public)

Au cours des années 1930, en face de l'église Notre-Dame, on commence à faire du remplissage dans le lac en vue de l'aménagement d'un parc. Le tout se termine en 1940 avec la construction d'un mur de soutènement, l'édification d'une statue à Notre-Dame escortée de deux anges. On y installe aussi des bancs qui seront enlevés à l'époque du curé Georges-Renaud Pilote, en 1975.

Le député fédéral, Armand Sylvestre, avocat, avait été fier de participer à la construction de ce jardin public et à l'édification des monuments, au moyen d'une subvention.¹⁵

6. Monument des Saints Martyrs Canadiens dans le parc Saint-Jean-de-Brébeuf (monument public)

L'émulation entre les deux paroisses de Roberval fera que celle de Saint-Jean-de-Brébeuf aura elle aussi son parc. Durant l'été 1941, un magnifique monument est érigé en l'honneur des Saints Martyrs Canadiens et, comme à Notre-Dame, il y aura un ange de marbre de chaque côté.

Le dévoilement et la bénédiction solennelle ont été faits le 14 septembre de la même année.¹⁶



*Statue de saint Joseph sur le toit du Monastère des Ursulines.
Photo: 1994.*



*La Vierge Notre-Dame de Grâce, au chalet des Ursulines. Photo:
1997.*



*Statue de saint Joseph, dans le jardin du Monastère des Ursulines.
Photo: 1997.*



*Statue de la Vierge, dans le jardin du Monastère des
Ursulines. Photo: 1997.*

7. Statue du Christ-Roi, rue Brassard (monument public)

Le 18 avril 1946, les Chanoinesses Augustines Hospitalières de la Miséricorde de Jésus décident de prêter à la ville de Roberval un terrain mesurant douze mètres sur quinze, en bordure de la rue Brassard, dans le but d'ériger une statue au Christ-Roi. Le prix de ce monument est défrayé par une souscription recueillie par les membres de la Ligue du Sacré-Coeur auprès des Robervalois et des paroisses environnantes. Il y a même un montant d'argent qui a été donné par une personne demeurant aussi loin que dans la ville de Hull. Le 3 août 1947, c'est le jour de la bénédiction par Mgr Georges Melançon, l'évêque du diocèse.¹⁷

Dans *L'Étoile du Lac* du 14 août 1947, voici ce qu'écrivit à ce sujet Monsieur René Bergeron, de Montréal:

On aurait sans doute pu se contenter d'une statue «margotée» pour employer une expression du métier sculptural; c'est-à-dire une vulgaire camelote commerciale dont le coût n'eût pas dépassé la mesquinerie et l'indifférence artistique. Mais on ne



Le clavaire et quelques monuments, cimetière situé à l'arrière du Monastère des Ursulines. Photo: 1997.



Grotte en l'honneur de l'Immaculée Conception, dans le jardin des Soeurs Hospitalières, à l'Hôtel-Dieu de Roberval. La religieuse qui y figure est Sr Célestine Gauthier (1906-1985), originaire de La Doré. Photo: 1930.

l'a pas voulu: les Robervalois aiment les choses bien faites. Aussi est-ce en droite ligne qu'ils sont allés au plus brillant sculpteur de la province, à Alfred Laliberté, membre de l'Académie Royale du Canada, modeler qui a fixé dans le bronze et pour toujours, l'histoire de nos légendes, de nos moeurs et de nos traditions.¹⁸

8. Statue d'un Sacré-Coeur de Montmartre au sommet de la côte «du Cran» (monument semi-public)

Cette statue du Sacré-Coeur, mesurant 1,80 mètre de hauteur, a été achetée de la Fabrique Sainte-Hedwidge en 1960 par un fils de l'endroit, Charles-Elie Lavoie (1932-1979). Ce dernier en a fait cadeau à son beau-père, Henri Plourde (1908-1991), de Roberval, qui l'a conservée durant quatre ans dans sa maison. En 1964, il a construit un kiosque à environ 197 mètres au nord-ouest de sa résidence, 2805 boulevard Saint-Dominique, pour y exposer la statue à la vue des passants. En 1988, le fils héritier, Germain



AVOC coll. SHS, carton 10274

Arcade pour la statue de l'Immaculé Conception, dans le jardin du Monastère des Hospitalières. Photo: 1932.

Plourde, a apporté l'éclairage électrique dans le kiosque afin que le monument demeure visible la nuit.¹⁹

9. Statue du Sacré-Coeur, route «des Sauvages» (monument semi-public)

En 1979, dans une niche de 89 centimètres de hauteur, sur une base de briques, également de 89 centimètres de hauteur et mesurant 58 centimètres carrés, Polycarpe Girard y a exposé une statue de la Vierge; cette dernière ayant été détruite, il l'a remplacée en 1996 par un Sacré-Coeur, don de madame Léo Morin. Un trottoir de 1,82 mètre et formé de tuiles de béton permet l'approche de ce monument localisé sur un terrain voisin du numéro 1100 «route des Sauvages».²⁰

Quelques monuments au monastère des ursulines

Au patrimoine robervalois, l'oeuvre des ursulines occupe une large place dont on oublie souvent l'importance. Ce sont elles qui,

les premières, en 1882, ont rehaussé le prestige de la localité en y apportant une touche supérieure d'instruction, de classicisme, de don de soi et d'exemple pour la jeunesse. Comme l'écrivait Rossel Vien en 1954, l'arrivée des ursulines à Roberval, pour fonder la première école ménagère au Canada, provoquait une «circonstance extraordinaire» en faisant «ouvrir le vieux cloître de Québec, qui n'avait pas essaimé depuis deux siècles et demi».

Roberval est devenue un chef-lieu et un pôle d'affaires pour toute la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean grâce aux grands financiers Horace Jansen Beemer et B. A. Scott, mais les ursulines, qui étaient ici avant eux et qui y sont demeurées encore longtemps après le départ de ces puissants hommes d'affaires, n'ont jamais cessé de propager la culture et la spiritualité. Dans le roman si souvent cité de Louis Hémon, *Maria Chapdelaine*, Roberval est une ville importante non seulement parce qu'y proviennent «les calendriers et les arpenteurs» et qu'on y trouve des commerces et divers services, mais surtout parce que les ursulines y apportent un équilibre intellectuel d'une valeur inestimable.

Même aujourd'hui, alors que l'équipe des religieuses est vieillie et décimée et que la ville a perdu sa vocation de capitale culturelle, elles se dévouent toujours à diverses oeuvres humanitaires.

En relation avec leur responsabilité et leur mission religieuse, les ursulines de Roberval, au cours de leur histoire, ont attaché de l'importance et manifesté de l'intérêt envers les monuments incitant à la piété. Aussi, est-il normal d'en inventorier quelques-uns, cinq, dans l'environnement du Monastère.

10. Statue de saint Joseph, toit du monastère des ursulines (monument semi-public)

William Kirby, dans son roman *Le Chien d'Or*, publié à New York en 1877, raconte qu'à la fin du Régime français, les ursulines de Québec vouaient une grande dévotion à saint Joseph et qu'elles l'honoraient souvent avec le cantique suivant:

Ave Joseph, fili David juste
Vir Mariae de qua natus est Jesus.

Cette dévotion dure encore et elle a été transmise au Monastère de Roberval.

Le premier couvent des Dames ursulines de Roberval date de 1882, mais il a été incendié le 6 janvier 1897. Reconstitué en un temps record, il a été parachevé pour la rentrée de septembre de la même année. En 1903, une nouvelle aile est ajoutée au corps principal et la bénédiction est fixée au 5 octobre 1904. C'est depuis cette époque que la superbe statue de saint Joseph, moulage en métal doré et mesurant 2,9 mètres de hauteur, apparaît sur le toit du Monastère.

Toute dorée, très bien finie, cette haute statue, placée au centre de l'édifice, domine Roberval comme un symbole d'une protection encore plus efficace.

Ce monument est dû à la générosité des «amis du couvent» qui en défrayèrent le coût, à la suite d'une souscription parrainée par l'architecte Joseph Ouellet, de Québec.²¹

Lors de l'incendie du Monastère, le 21 janvier 1919, c'est au pied de cette statue que le feu s'est arrêté, grâce aux efforts, à la persévérance et à la confiance des pompiers volontaires; craignant de périr dans les flammes, ils auraient crié au saint:

Sauvez-nous, car si nous périssons, vous périssez avec nous!

11. Statue de Notre-Dame de Grâce à l'Ermitage Notre-Dame de la Providence, à Roberval (monument privé)

La Vierge Notre-Dame de Grâce, au chalet des Dames ursulines au rang 1 de Roberval, est sur un pilier de béton dans un lac formé à la suite de la construction d'une écluse sur un ruisseau.

Cette statue de plâtre et de bois fut donnée en 1902 par Joseph Verrette, père de Soeur Marie du Rosaire. Dans le but de la rendre à l'épreuve des intempéries, on la fit baigner dans l'huile durant un an. À la suite de ce traitement, il fallut attendre l'année 1906 avant de lui appliquer quelques couches de peinture et de l'implanter dans le jardin, à l'arrière du Monastère.

Avec les années, ses mains se sont détériorées et, en 1954, on la confia pour restauration à M. Charles Comtois, de Pointe-Bleue, sculpteur de l'école des Bourgault, de Saint-Jean-Port-Joli. Elle fut ensuite peinte par Théophile Gobeil, de Roberval, avant son implantation en 1960 au chalet du rang 1.²²

12. Statue de saint Joseph dans le jardin du Monastère (monument privé)

Vers 1925, les Dames ursulines font implanter, à l'arrière de leur Monastère, dans le jardin et à proximité de leur cimetière, une statue de saint Joseph avec un enfant Jésus dans les bras.

Pendant que le même saint, sur la toiture, veille sur la ville, ce nouvel emblème anime la piété des religieuses.²³

13. Statue de la Vierge, dans le jardin du monastère (monument privé)

En l'année mariale 1954, pour remplacer dans le jardin la statue détériorée de la Vierge et qui allait, en 1960, être exposée dans le lac au chalet du rang 1, Monsieur Ernest Gauthier, frère de la révérende Soeur Saint-Michel, fait don d'une nouvelle statue qui, depuis l'époque, se trouve à l'arrière du Monastère.²⁴



Statue de l'Immaculé Conception, exposée dans le jardin des Augustines, de 1922 à 1936; elle se trouve maintenant dans le musée de la communauté à Roberval. Photo: 1997.

14. Calvaire et quelques monuments, cimetière à l'arrière du Monastère (monuments privés)

Le cimetière des ursulines de Roberval date de 1890, mais il a été rénové en 1953, avec le calvaire de granit.²⁵

Quelques monuments à l'Hôtel-Dieu de Roberval

En parallèle avec les ursulines de Roberval, les augustines de la Miséricorde de Jésus, dénommées autrefois, avant le 26 mars 1977, les Chanoinesses Hospitalières de la Miséricorde de Jésus de l'Ordre de Saint-Augustin, donnent à Roberval une réputation de dévouement, de respect des gens et de sympathie envers ceux qui subissent des épreuves de santé.

Arrivées dans la localité en 1918, soit depuis quatre-vingts ans, ce sont elles qui, au dire de Mgr Labrecque, l'évêque du diocèse à l'époque, ont transformé l'Hôtel-Diable (l'Hôtel Commercial) en Hôtel-Dieu. Venues au Canada en même temps que les ursulines en 1639, elles ont sept hôpitaux de fondés, incluant celui de Roberval, au moment de leur arrivée. En dépit des obstacles créés soit par les hommes, les événements ou les éléments (inondation), la vie des augustines à Roberval est un «vibrant témoignage de ténacité, de dévouement, d'où se dégage une leçon incomparable d'énergie. Ces femmes racées n'eurent d'autres soucis que de soulager les souffrances physiques et morales des pauvres et des malades.» Elles font maintenant partie du patrimoine robervalois et leur renommée est entrée dans la légende.



Statue d'un Sacré-Coeur de Montmartre devant l'Hôtel-Dieu. Photo: 1997.

Leur piété exemplaire a permis l'édification et l'entretien de quelques monuments, soit à l'avant de l'hôpital, soit à l'arrière, dans le jardin de leur Monastère.

15. Statue d'un Sacré-Coeur de Montmartre devant l'Hôtel-Dieu (monument semi-public)

Dès la fondation de l'Hôtel-Dieu en 1918, les Soeurs Hospitalières se consacrent au Sacré-Coeur de Jésus et, le 10 septembre 1927, elles reçoivent en cadeau, de la part des Chevaliers de Colomb de Roberval, une magnifique statue d'un Sacré-Coeur de Montmartre. Ce monument est d'abord placé sur le toit de l'Hôpital. Quatorze ans plus tard, le 19 septembre 1941, on le descend dans la cour arrière du sanatorium et, le 20 juin 1952, on le place à son endroit actuel, devant l'aile occupée, de 1937 à 1964, par les malades du sanatorium.²⁶

16. Statue de la Vierge dans le jardin de l'Hôtel-Dieu (monument privé)

Ce monument est une statue miraculeuse de la Vierge, apparue à sainte Catherine Labouré (1806-1876 et canonisée en 1947), rue du Bac à Paris, en 1840.



Statue de la Vierge dans le jardin de l'Hôtel-Dieu. Photo: 1997.

Donnée par Fernande et Jeanne Truchon, de Roberval, le 15 juin 1936, elle fut bénite le 30 juin de la même année par Mgr Charles Lamarche, évêque du diocèse de 1928 à 1940; placée dans le jardin des Hospitalières au sud de l'Hôtel-Dieu, elle remplaça la Vierge de la grotte et de l'arcade décrite précédemment. Vers 1940, on lui fit un piédestal à son endroit actuel.²⁷

17. Croix de granit du cimetière des augustines (monument privé)

Dès la fondation de l'Hôtel-Dieu en 1918, il y eut réserve d'un emplacement pour un cimetière à l'arrière de l'édifice. En 1938, on fit la translation des restes dans un site plus au sud, à l'avant de l'actuelle statue miraculeuse de la Vierge. En 1958, une nouvelle translation des restes amenait le cimetière à son endroit actuel, près de la rue Brassard, à l'arrière du monument du Christ-Roi. La croix de granit qu'on y trouve a été implantée le 8 juillet 1960.²⁸



Croix de granit du cimetière des Augustines. Photo: 1997.

18. Statue de la Vierge à la Villa Marie-Reine (monument privé)

Cette statue de Marie-Reine est un don de l'architecte Eugène Larose aux religieuses hospitalières de Roberval; bénite le 25 juin 1966 par l'abbé Roland Dufour, aumônier de la Communauté, elle est actuellement à la maison d'été des augustines, en attendant de revenir un jour dans le jardin de l'Hôtel-Dieu de Roberval.²⁹

Commentaires et conclusion

Si Roberval possède moins de Croix du chemin que les paroisses environnantes, c'est qu'ici on s'est plutôt appliqué à dévoiler des statues, principalement des bronzes, en l'honneur de la Vierge. La paroisse Notre-Dame a justement été dédiée à cette sainte patronne parce qu'au moment de l'arrivée des premiers colons dans la localité, le dogme de l'Immaculée Conception venait d'être proclamé par le pape Pie IX, en 1854.³⁰

À une époque où les politiciens bleus et rouges s'accusaient les uns les autres de manquer de ferveur religieuse, il semble qu'on tentait souvent de renchérir sur les initiatives des pasteurs.

Par exemple, le premier conseil municipal de Roberval se glorifia d'adopter le drapeau du Sacré-Coeur comme emblème et on alla même jusqu'à voter une résolution autorisant l'abbé Joseph Hudon à chanter une grand-messe au début du mois de mai de chaque année, aux intentions du maire et de ses conseillers.³¹

En 1899, quarante et un ans après les apparitions de Notre-Dame à Bernadette Soubirous à Lourdes, la piété étant toujours fervente à Roberval, deux fillettes âgées de huit et neuf ans, prétendent avoir vu la Sainte Vierge, sur le bord du chemin, en revenant de l'école. Il n'y eut cependant pas de suite à cette affaire mystérieuse.³²

Le 5 mai 1917, à l'occasion d'une réunion conjointe des deux conseils de Roberval présidée par l'arpenteur-géomètre Arthur DuTremblay, on renouvelle un acte de piété semblable à celui du premier conseil en 1859. Il est résolu de consacrer la ville et la paroisse au Sacré-Coeur et de placer une statue dans la salle des délibérations. Cette cérémonie fut répétée le 3 octobre 1921 et les deux municipalités recommandèrent une grand-messe annuelle, suivie du renouvellement de la consécration.³³

Aussi tard que le 8 novembre 1950, dix ans avant le début de ce qu'on a appelé «la Révolution tranquille», sous le gouvernement du premier ministre Maurice Duplessis, on faisait allusion dans le discours du Trône à la récente définition du dogme de la glorieuse Assomption de la Mère de Dieu et de la prochaine déclaration de Bienheureuse de la Vénérable Marguerite Bourgeois.³⁴

Ainsi, à Roberval, comme dans toute la province, les traditions religieuses ont longtemps occupé une place de choix, non seulement dans la vie privée des gens mais aussi dans la vie publique. Tous les monuments de piété ci-haut décrits, et particulièrement les nombreuses croix du chemin qui couvrent encore tout le Québec moderne, font partie d'un touchant patrimoine religieux.

Notes

¹ Tradition orale et archives privées des familles Labeaume et Langlais.

- ² Rossel Vien, *Histoire de Roberval, coeur du Lac Saint-Jean*, coll. «Les Publications de la SHS», No 15, 1955, pp. 37, 53, 86 et 308.
- ³ Le Magasin Côté, Boivin & Cie, à l'endroit actuel de l'épicerie Provigo, fut ouvert au public en 1904 et démoli en 1973. *L'Étoile du Lac*, 14 février 1973, p. 17.
- ⁴ Rossel Vien, *op. cit.*, pp. 167 et 297. Voir aussi *Cinquantenaire de l'arrivée des Frères Maristes au Canada, 1885-1935*, programme souvenir.
- ⁵ Les frères maristes, arrivés à Roberval en 1897, furent remplacés par les Clercs de Saint-Viateur en 1939 (Rossel Vien, *op. cit.*, p. 339).
- ⁶ Mario Béland, «Louis Jobin (1845-1928), un sculpteur réputé de la région de Québec» dans *Saguenayensia*, vol. 28, no 2 (avril-juin 1986), pp. 49-50.
- ⁷ Témoignages de Guy Lévesque, notaire, et de Jean-Marc Leclerc, deux anciens élèves du Collège Notre-Dame au moment de la chute du monument. Dans l'article de Mario Béland (*op. cit.*), on prétend erronément que la statue est tombée le 5 mai 1950.
- ⁸ Mario Béland, *op. cit.*
- ⁹ Un Sacré-Coeur de Montmartre (basilique du Sacré-Coeur, sur la butte Montmartre, à Paris) est représenté les bras ouverts comme un Christ en croix, tandis que le Sacré-Coeur pénitent accueille les fidèles les bras ouverts et à demi-pliés. *Saguenayensia*, vol. 28, no 2 (avril-juin 1986), p. 50.
- ¹⁰ Mario Béland, *op. cit.*, p. 49.
- ¹¹ Témoignages de Jean Gagnon, Camille Trottier et Marcel Saint-Pierre. *L'Étoile du Lac*, 14 juin 1956.
- ¹² Témoignages de Jean Gagnon et Marcel Saint-Pierre.
- ¹³ Témoignage de France Guay.
- ¹⁴ Témoignages de Patrick Donaldson et André Brosseau.
- ¹⁵ *L'Étoile du Lac*, 4, 11 et 18 septembre 1941. Brochure du Cinquantenaire de la paroisse Saint-Jean-de-Brébeuf, 1980.
- ¹⁶ *L'Étoile du Lac*, 7 et 14 août 1947. Thérèse Bergeron, a.m.j., *75 ans d'Histoire, Les Augustines de la Miséricorde de Jésus et l'Hôtel-Dieu de Roberval*, Édition privée, 1992, pp. 189-190.
- ¹⁷ *L'Étoile du Lac*, 14 août 1947.
- ¹⁸ Témoignage de Yolande Plourde, épouse de feu Charles-Elie Lavoie.
- ¹⁹ Témoignage de Polycarpe Girard.
- ²⁰ *Le Chien d'Or*, Tome 2, Stanké, 1989, p. 376. *Saguenayensia*, vol. 28, no 2 (avril-juin 1986), p. 27. Rossel Vien, *op. cit.*, pp. 133 et 135. Irène-Marie Fortin, o.s.u., *Les Pionnières*, Les Éditions JCL Inc., pp. 203, 205, 330 et 331.
- ²¹ Témoignage de la révérende soeur Irène-Marie Fortin, o.s.u.
- ²² *Idem.*
- ²³ *Idem.*
- ²⁴ *Idem.*
- ²⁵ *Idem.*
- ²⁶ Thérèse Bergeron, a.m.j., *op. cit.*, pp. 100-101.



Statue de la Vierge à la villa Marie-Reine. Photo: 1997.

- ²⁷ Témoignage de la révérende soeur Thérèse Bergeron, archiviste, a.m.j.
- ²⁸ *Idem.*
- ²⁹ *Idem.*
- ³⁰ Rossel Vien, *op. cit.*, p. 40.
- ³¹ *Ibid.*, p. 266.
- ³² *Idem.*
- ³³ *Idem.*
- ³⁴ Georges-Émile Lapalme, *Le Vent de l'Oubli. Mémoires*, Leméac, 1970, p. 73.

À TRAVERS LES ARCHIVES

Jugement pour vol¹ dans la cause le roi contre A. J.²

Texte retranscrit et annoté
par Louise Bouchard

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI³

DEVANT LE MAGISTRAT⁴ DU DISTRICT

Qu'il soit notoire que le vingt-deuxième jour de février en l'année mil neuf cent dix-sept, au Palais de Justice⁵, en la ville de Chicoutimi, dit district, A. J., fils de feu É. J., en son vivant de la dite ville de Chicoutimi, et y demeurant lui même, a été convaincu, devant moi soussigné, Magistrat de District, dans et pour le District de Chicoutimi, d'avoir, le quinze février mil neuf cent dix-sept, en la dite ville de Chicoutimi, dans l'église de la paroisse Sacré-Coeur, volé de l'argent au montant de une piastre et quatre-vingt-dix cents en espèces, lequel argent se trouvait dans les troncs installés dans cette église et que le dit A. J., fils de feu É. a ouvert au moyen de clefs⁶.

Et moi, le dit Magistrat de District, condamne le dit A. J., fils de feu É., de la dite ville de Chicoutimi pour la dite infraction, à être incarcéré dans l'école de réforme certifiée de Montréal pour y être détenu pendant l'espace de trois années.

Donne sous mes seing et sceau les jour et an ci-dessus en premier lieu mentionnés, au Palais de Justice, en la ville de Chicoutimi, dit District.

Robert Bergeron

Magistrat de district
District de Chicoutimi

Source: ANQC, *Cour du magistrat*, TL 1575,lc

-
- ¹ La plainte a été portée par le père curé Dréan de la paroisse Sacré-Coeur.
 - ² A. J. était au moment de l'accusation âgé de 16 ans. Il plaide coupable à l'accusation de vol. Il a déclaré au Magistrat avoir également volé ailleurs dans d'autres circonstances.
 - ³ C'est en 1857 que le gouvernement crée la cour Supérieure et divise le Québec en 20 districts. Le 4 octobre 1861, celui de Chicoutimi est officiellement érigé.
 - ⁴ Robert Bergeron est nommé Magistrat en novembre 1915 pour les Districts de Chicoutimi et Roberval.
 - ⁵ Construits entre 1859 et 1862, le palais de justice et la prison sont situés sur la rue Jacques-Cartier.
 - ⁶ La paroisse Sacré-Coeur est située dans l'ouest de la ville de Chicoutimi. Elle fut créée en 1903.
 - ⁷ Le plaignant, le père Dréan, témoigne devant le magistrat que l'accusé s'est emparé des clés qui se trouvaient dans la sacristie de l'église pour commettre son vol.
 - ⁸ Fondé en 1870 pour la réforme des jeunes délinquants et d'enfants «incorrigibles».

COMPTES RENDUS

Collectif, (rédigé sous la responsabilité de Jean-François Hébert), *La Pulperie de Chicoutimi; un siècle d'histoire*, La Pulperie de Chicoutimi, 1998, 100 p.

Encore une publication portant sur la pulperie diront certains, faux! Cette publication, qui comporte pas moins de onze textes, agréablement illustrés de photos d'époque et de documents d'archives, traitant non seulement de la Pulperie mais de tout ce qui noyautait la vie de Chicoutimi et de la région à cette époque, nous présente des volets historiques jusqu'alors peu ou même pas du tout exploités. On y parle des gens, autant des simples citoyens que des industriels, en passant par le clergé.

Les textes rédigés en majeure partie par nos jeunes historiens régionaux se veulent aussi le moyen de démontrer de quoi est capable la relève en histoire régionale.



La Pulperie n'a pas toujours été un site touristique. Dans les pages de *La Pulperie, un siècle d'histoire*, les auteurs se sont surpassés pour vraiment faire connaître d'une façon simple et brève la naissance de l'industrialisation à Chicoutimi, son fondateur, la ville de Chicoutimi et le dynamique maire de l'époque de la construction de la Pulperie. Le quartier du Bassin y est très bien décrit et la fondation du premier mouvement syndical ouvrier régional y est clairement expliqué. Nous retrouvons également un entretien avec un

ancien travailleur de la Pulperie et pour finir un texte explique la dernière tentative de projet pour réinstaller une production industrielle sur le site de la Pulperie, dans le milieu des années cinquante. L'entrée en matière de la publication présente le cheminement du site de la Pulperie pour la concrétisation et l'émergence d'un musée de site avec les différents intervenants.

Évode Pelletier



EXPERTS-CONSEILS / CONSULTANTS

1846, Outarde,
Chicoutimi (Québec)
Canada, G7K 1H1
TÉL.: (418) 545-8333
FAX: (418) 696-1951

**«UNIGEC est une société d'ingénierie
multidisciplinaire d'envergure
régionale et fait partie du groupe
«UNISTA» qui compte plus de 120
professionnels, ingénieurs et
technologues offrant leur expertise en
génie.**

EN BREF...

Voeux

Le conseil d'administration de la Société historique du Saguenay et le comité d'édition de la revue *Saguenayensia* tiennent à profiter de cette période de l'année, où la tradition reprend toute sa force, pour souhaiter à tous, nos meilleurs voeux de bonheur et de prospérité pour le temps des fêtes et la nouvelle année.

Congrès de la Fédération des Sociétés d'histoire du Québec

La Société historique du Saguenay est fière d'être l'hôte du 34^e congrès de la Fédération des Sociétés d'histoire du Québec, qui se tiendra le 11, 12 et 13 juin 1999, à Chicoutimi. Le comité du congrès travaille actuellement à l'élaboration du programme des conférences et des activités. C'est un rendez-vous à ne pas manquer, les 11, 12 et 13 juin prochain.

«C'étais hier...»

«C'était hier...» est une nouvelle émission de radio qui porte sur tous les aspects de l'histoire. Au rendez-vous, chroniques, capsules historiques, entrevues et invités.

Préparée et animée par trois fervents d'histoire; Jérôme Gagnon, Éric Tremblay et Louise Bouchard, «C'étais hier...» est diffusé sur les ondes de CKAJ, au 92,5 sur la bande FM, le lundi soir de 21h00 à 22h00.

Carnaval-Souvenir

Dans le cadre du Carnaval-Souvenir de Chicoutimi, la Société historique du Saguenay organise le «Déjeuner de la Société historique». Ce déjeuner-conférence, qui lance les activités du Carnaval-Souvenir, se tiendra le 11 février 1999, à l'hôtel Chicoutimi, dès 7h30. La

conférence portera sur le thème du Carnaval: l'éducation. Le coût de ce déjeuner-conférence est de 10\$. Vous pouvez vous procurer vos billets aux bureaux de la SHS ou du Carnaval-Souvenir. Pour information (418) 549-2805.

125^e anniversaire du Séminaire

À l'occasion du 125^e anniversaire du Séminaire de Chicoutimi, la SHS a publié, sous la responsabilité de M. Jean-François Hébert, directeur de la revue *Saguenayensia*, un cahier de *Saguenayensia* de la série «Études et documents», ayant pour titre: *Le Séminaire de Chicoutimi, 125 ans d'éducation au Saguenay—Lac-St-Jean*.

Ce cahier a été lancé le vendredi 9 octobre 1998, lors de l'ouverture des fêtes du 125^e anniversaire du Séminaire.

Vendu au coût de 10\$ en kiosque, il est cependant possible pour les membres de la Société historique de se le procurer à nos bureaux au coût de 6\$.

TAPIS - PRÉLART - CÉRAMIQUE - STORE - DÉCORATION

Tapis **MÉTRO**

Roger Tremblay

COMPLEXE TANGUAY, 100, BOUL. BARRETTE, CHICOUTIMI (QC) G7H 7W8
TÉLÉPHONE: (418) 545-3763 TÉLÉCOPIEUR: (418) 545-3887

SITES ET MONUMENTS DE LA SAGAMIE

La Maison Samuel-Bédard à Pérignonka, monument historique et lieu d'interprétation du roman *Maria Chapdelaine* de Louis Hémon

par Claude Simard
directrice générale
Musée Louis-Hémon

Construite en 1903 par Exériace Provençal, cette petite maison typique de la colonisation du Lac-Saint-Jean est achetée en 1906 par Adolphe Bouchard qui la cède ensuite à sa fille Laura, épouse de Samuel Bédard. Les Bédard l'occupent de 1906 à 1916. Cette modeste maison de ferme entre dans l'histoire en 1912 lorsque l'écrivain Louis Hémon, alors engagé comme garçon de ferme par Samuel Bédard qu'il a rencontré sur le bateau *Le Nord*, l'habite durant quelques mois. Lors de son bref séjour et à l'insu de tous, Louis Hémon observe le mode de vie des habitants et recueille les éléments dont il s'inspirera pour écrire le célèbre roman *Maria Chapdelaine*. C'est le succès international du roman, publié en 1916, qui permettra la conservation de cette petite maison de bois, de son annexe et du mobilier. La maison deviendra un lieu de pèlerinage et un musée en 1938 grâce à l'initiative de la Société des amis de *Maria Chapdelaine*.

Éva Bouchard, belle-soeur de Samuel Bédard, hérite de la maison en 1932 et devient la gardienne de ce lieu de mémoire de 1938 à 1949. Longtemps associée à *Maria Chapdelaine*, elle se plaît à alimenter le mythe et se laisse prendre au jeu allant même jusqu'à signer Éva Bouchard, *Maria Chapdelaine*.

La Maison Samuel-Bédard, reconnue monument historique en 1983 et restaurée en 1987, est l'une des rares maison de colon à avoir conservé ses composantes d'architecturales d'origine: des fondations de pierre sèches, un intérieur ouvert, un toit de bardeaux ainsi qu'un revêtement extérieur fait de planche sur planche. Au fil des ans, le site a subi des transformations, certains bâtiments ont été déménagés tel la grange que l'on a rapproché de la maison, la maison elle-même a été déplacée de quelques mètres.

En saison estivale, la Maison Samuel-Bédard, transformée en centre d'interprétation, est accessible aux visiteurs. De partout à travers le monde, les gens viennent revivre sur les lieux mêmes les émouvants passages du roman tout en étant confrontés au mode de vie des habitants de cette période de colonisation.

La Maison Samuel-Bédard fait maintenant partie d'un vaste complexe muséologique et touristique incluant un pavillon d'accueil et un pavillon contemporain dans lequel est présentée une exposition permanente sur la vie et l'oeuvre de Louis Hémon ainsi que des expositions mettant en valeur la littérature et le patrimoine régional.

Le Musée Louis-Hémon possède, de plus, une importante collection composée de publications, d'oeuvres d'art, de mobilier et d'artefacts à caractère ethnologique.



Musée Louis-Hémon.

WWW. !

Branchez-vous : www.hydro.qc.ca

 **Hydro
Québec**



« Est-ce que créer est un métier ? »

Oui, créer est un métier. Et pour des milliers de créateurs québécois, c'est même le plus beau métier du monde. À travers leurs oeuvres, présentées ici et ailleurs, c'est tout un peuple qui s'exprime. Pour faire éclore tous ces talents, des entreprises comme Alcan devront continuer de stimuler la créativité des gens d'ici.

Déjà, dans le passé, le Théâtre Alcan a vu naître des oeuvres et des créateurs qui ont marqué l'histoire. Aujourd'hui encore, c'est avec beaucoup de fierté qu'Alcan continue d'encourager et de soutenir les entreprises culturelles du Québec.

Alcan s'associe aux créateurs, car elle sait qu'ils inventent l'avenir.



L'AVENIR EST SI PROCHE